



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

♦♦♦

SÉANCE

DU JEUDI 10 OCTOBRE 2013

♦♦♦

L'An Deux Mille Treize, le Jeudi 10 octobre, les membres du Conseil d'agglomération, convoqués individuellement par lettre en date du 3 octobre, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18 H 10, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMPREDON.

Mme Christine FESSARD, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal et constate la PRÉSENCE de : M. DOSSANG Guy ; Mme HEROUARD Josette à partir de 18H30 ; M. OBÉ Francis ; M. BENARD Francis ; M. BEHAR Claude ; M. FOLLIN Jean-Pierre suppléant de Mme MOLINO-MACHETTO Monique ; M. PRIEZ Rémi à partir de 18H35 ; M. GAUDEMER Gaston ; M. BARRAL Fernand ; M. MARQUAIS Raynald jusqu'à 20H50 (dossier 72) ; M. PATTYN Patrick ; M. CHAMPREDON Michel ; Mme CAILLAT Catherine suppléante de Mme CHARGELEGUE Simone à partir de 18H45 (dossier 3) ; M. SILIGHINI Gérard jusqu'à 18H55 (dossier 22) remplacé par M. BASSENE Jacques à compter de 18H55 ; M. DESFRESNES Thierry ; Mme BUQUET-RENOUILLAUD Sophie ; M. BOULANGER Jean-Christophe ; Mme CHAPELLE Laurence ; M. FERROUK Sid-Ali à partir de 18H50 (dossier 11) ; Mme RIVE Michèle ; M. LAHEYE José ; M. LE VOURC'H Jean-Paul ; M. LAMBERT Alain ; M. NOGAREDE Alain ; M. BIDAULT Jean-Paul ; Mme PLAISANCE Marie-Annick ; Mme OTTAVI Marie-Claude ; Mme BIDAULT Olga ; Mme CASSIUS Elisabeth ; M. QUENNEHEN Thierry ; M. DIAKHABI Mohamed ; M. FAREH Fouad ; M. LE BEC Serge à partir de 19H00 (dossier 26) ; M. DUMONT Gérard ; Mme PREVOST Annie suppléante de M. HAMEL Raynald ; Mme HARENT Josette ; M. GANTIER François ; M. WATEL Patrik ; M. CRETOT Didier ; M. SEUVREY Claude ; M. BIBES François ; Mme LE GOFF Hélène suppléante de M. VAN DEN BROECK Rémy ; M. CHAPLAIS Robert ; M. MOLINA Michel ; M. PORTHEAULT Gérard ; Mme BOCAGE Sophie ; M. DUPARD Gérard ; M. FEUVRAIS Martial ; M. EUDIER Moïse ; M. MESSMER Pierre ; M. WALASZEK Jean-Pierre ; Mme LEMEILLEUR Monica à partir de 18H55 (dossier 22) ; Mme SAUDBREUIL Francine ; M. HUBERT Xavier ; Mme FESSARD Christine ; M. BRASSART Jean-Paul suppléant de M. GONTIER Alain ; Mme DAGOT-PETIT Marie-Elisabeth ; M. VIVIER Philippe ; M. MABIRE Arnaud ; Mme CAMILLERI Nicole ; M. METAYER Claude ; M. LEFRANCOIS Thierry à partir de 18H55 (dossier 22) ; M. JAMES Jean-Claude ; M. BROCHOT Bernard ; M. CINTRAT Jean-Luc ; M. DE LANGHE Christian ; M. BONTEMPS Serge ; M. GROIZELEAU Bruno ; M. BROUË René ; M. PREVELLE Bernard ; M. BOURGEOIS Guy ; M. COUTARD Joël suppléant de Mme BENARD Catherine ; M. DE BANDT Vincent suppléant de M. GAIN Jean-Yves ;

ABSENTE EXCUSÉE : Mme FURNON Nathalie ;

ABSENTS : M. BOKETSU Bongabonga ; M. BAGOT Bruno

♦♦♦

M. Michel CHAMPREDON

Le quorum est atteint. Nous allons démarrer ce conseil communautaire après cette transmission de clé effective de la première voiture électrique achetée par l'Agglomération à Transurbain. Deux autres achats de véhicules électriques suivront d'ailleurs, mais pour les services de l'Agglomération, une borne électrique étant installée au sous-sol. Cet achat nous permettra, en tant que collectivité locale, de lancer le mouvement vers l'utilisation de véhicules électriques, une utilisation requise par notre époque.

Pour ce soir, nous avons 74 délibérations. J'ai lu un petit entrefilet dans la presse qui paraît sur un Conseil d'Agglomération se poursuivant jusqu'à minuit ; je vous propose d'essayer de faire mentir la presse en faisant en sorte que les rapports et les interventions soient synthétiques.

Je vous propose de commencer par la présentation par l'ALEC, puis de poursuivre avec la communication que M. Francis Obé doit nous faire, et de suivre ensuite l'ordre du jour du Conseil d'Agglomération.

◆◆◆

Dispositif « Défi des familles à énergie positive » - Présentation par l'ALEC

M. Michel CHAMPREDON

La présentation sera faite par notre partenaire, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Eure (ALEC 27), représentée ce soir par Mme Lolita Delepine, chargée de projet communication du « Défi des familles à énergie positive », et M. Florent Fenault, directeur technique de l'ALEC. Ils sont venus ensemble nous présenter cette opération inscrite dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial (PCET) et destinée à inciter les habitants à économiser l'énergie. L'ALEC en est donc l'animateur et l'Agglomération, la Ville d'Evreux et l'ADEME en sont les financeurs.

Je ne veux pas en dire plus, je vous laisse la parole quelques minutes pour présenter ce défi.

[La séance est suspendue.]

M. Florent FENAULT

Bonsoir. Je vais commencer par resituer très rapidement l'ALEC 27. L'agence était auparavant l'association Eure Solaire, soutenue historiquement par le GEA, notamment dans le cadre de l'animation scientifique dans les écoles et l'éducation à l'énergie que nous y réalisons. Depuis 2010, nous sommes passés au statut d'Agence Locale de l'Energie et du Climat en rejoignant le réseau de la fédération nationale. La structure est toujours associative et financée à 100% par des fonds publics. Parmi nos adhérents, les présidents et vice-présidents sont tous issus de collectivités locales.

Je vais brièvement vous rappeler les différentes actions que nous réalisons sur le territoire du GEA, je ne m'attarderai pas sur les autres actions qui ne vous concernent pas directement.

Dans un premier temps, ainsi que je l'évoquais, l'ALEC intervient pour l'animation scientifique : nous avons une animatrice qui se déplace dans les écoles primaires, maternelles, les collèges et les lycées pour faire de l'éducation à l'énergie.

Depuis cette année, nous organisons également un défi des écoles sous forme de challenge entre les écoles primaires qui vise à économiser l'énergie par les éco-comportements.

La mission que vous ne connaissez peut-être pas est la mission départementale sur le bois-énergie que nous portons : il s'agit d'accompagner à la fois la production de ressources bois-énergie (bois déchiqueté, bûches...) et d'accompagner des collectivités telles que les mairies pour développer des chaufferies utilisant ce bois-énergie. Nous sommes donc en accompagnement pour l'évaluation de l'opportunité technico-économique et pour vous aider à lancer ces projets.

La mission que vous connaissez sans doute le mieux est la mission de conseil en énergie partagée que nous portons depuis septembre 2012 sur l'Agglomération d'Evreux. Il s'agit d'une aide à la décision pour les élus des communes et cette mission vous permet d'avoir un économiste de flux qui vous accompagne dans vos démarches de maîtrise de l'énergie.

Je vous remercie de m'avoir laissé le temps de résumer ces actions que nous menons, je vais passer la parole à Lolita Delepine qui est en charge de l'animation du « Défi des familles à énergie positive » sur le territoire du Grand Evreux Agglomération.

Mme Lolita DELEPINE

Je suis chargée de mission événementielle à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Eure sur le « Défi des familles à énergie positive ».

Comme vous le savez tous, le prix de l'énergie augmente constamment, une tendance qui risque de perdurer du fait de la raréfaction des ressources, et qui représente un problème puisque nous constatons que la part des dépenses énergétiques des ménages est de plus en plus élevée. Elle est donc en forte hausse notamment pour les ménages à faibles revenus. De plus en plus de foyers sont dans une situation de précarité énergétique et financière. Le but du défi est donc d'inviter les participants à réaliser au moins 8 % d'économie d'énergie chez eux c'est-à-dire de viser la sobriété avant même de viser l'efficacité énergétique et le passage aux énergies renouvelables, les énergies renouvelables représentant des coûts élevés que tous ne peuvent se permettre.

M. Florent FENAULT

L'efficacité énergétique ou le passage aux énergies renouvelables s'adressent principalement à des propriétaires et non aux locataires. Pour tout ce qui relève de travaux lourds sur le bâti, les locataires ne vont pas pouvoir faire diminuer leurs factures énergétiques.

Mme Lolita DELEPINE

La sobriété comportementale, quant à elle, s'adresse à tous, ne nécessite pas de financements, et s'appuie simplement sur les habitudes de chacun.

M. Florent FENAULT

L'impact peut être de l'ordre de 30%. Ce résultat a été constaté sur d'autres territoires qui ont initié cette démarche. Vous pouvez réduire votre facture de 30% juste par des éco-comportements, ceci dépendant du niveau que vous aurez, mais tel est le potentiel d'économie que nous pouvons obtenir sans investissements lourds.

Mme Lolita DELEPINE

Concrètement, le « Défi Familles à énergie positive » est un concours d'économie d'énergie qui s'adresse à tous. Il est proposé aux foyers de se regrouper par équipes (voisins, amis, collègues, élus...) en désignant un capitaine d'équipe. L'objectif est d'atteindre au moins 8% d'économie d'énergie entre deux saisons de chauffe, sans investissement, sans perte de confort et juste par l'application de gestes simples et efficaces.

Les équipes peuvent être composées de voisins, de personnes issues d'associations, de citoyens, mais aussi de salariés d'une même entreprise, de personnes issues de milieux sensibles.

M. Florent FENAULT

L'idée est vraiment d'avoir une équipe qui se crée autour d'un lieu commun, que ce soit l'école, le CCAS, la Mairie, le groupe d'amis, la famille. L'équipe doit avoir une raison d'être pour pouvoir vraiment profiter de la dynamique de groupe et étendre les éco-comportements.

Mme Lolita DELEPINE

Le projet se veut convivial et efficace face aux problématiques de la précarité et de la sobriété énergétique.

En participant à ce défi, les participants agissent pour l'environnement. Les deux éditions précédentes qui ont été organisées par l'espace info-énergie de l'ALEC ont totalisé 273 foyers inscrits, lesquels sont parvenus à économiser 632 364 KW/h, soit l'équivalent de 108 tonnes de CO2 et de la consommation en eau chaude sanitaire d'environ 300 foyers sur une année.

Les participants gagnent également de l'argent, en tous cas ils en dépensent moins. En moyenne, 16% d'économie d'énergie ont été réalisés lors des précédentes éditions, soit 82 000 €, environ 300 € sur la facture annuelle de chaque foyer.

Environ 80% des participants ont atteint l'objectif des 8% et plus, les meilleurs ayant atteint l'année dernière le chiffre de 26%.

Le défi est aussi l'occasion d'apprendre un certain nombre de choses grâce à la participation d'un conseiller info-énergie qui peut renseigner les participants sur leurs problématiques. Par ailleurs, des outils sont mis à leur disposition, notamment un logiciel qui permet de mesurer l'évolution des consommations.

M. Florent FENAULT

Cet outil fonctionne très bien puisqu'il permet aux participants de suivre presque en temps réel l'évolution de leur consommation, pondérée du climat, c'est-à-dire qu'ils peuvent voir malgré la météo plus ou moins rigoureuse si leur consommation augmente ou diminue, et donc voir presque en direct l'impact de leurs comportements sur leur consommation.

Mme Lolita DELEPINE

Nous mettons également à leur disposition des voltmètres et des sondes de température et d'hygrométrie pour leur permettre de mieux comprendre la consommation de leurs appareils électriques.

M. Florent FENAULT

Ces appareils de mesure nous permettent de mesurer les puissances des équipements électriques. Vous allez pouvoir mesurer la puissance de chaque équipement de votre maison (four, réfrigérateur, sèche-cheveux). La sonde enregistreuse mesure la température même lorsque vous n'êtes pas présent, ce qui permet de vérifier la régulation de votre chauffage.

Mme Lolita DELEPINE

Des documents sont également mis à disposition des participants dont le guide « 100 éco-gestes », qui permettent de savoir par où commencer.

Le GEA mettra à disposition des participants un kit d'accessoires comprenant une multiprise avec interrupteur, un sablier, une ampoule basse consommation, un brassard pour encourager à la pratique du vélo plutôt qu'à l'utilisation de la voiture.

Le « Défi Familles à énergie positive » est aussi un moyen de favoriser les rencontres, la convivialité, de façon ludique, le but étant que les participants s'amuse et ne soient pas contraints par l'acquisition de ces nouveaux gestes.

M. Florent FENAULT

La convivialité est un des aspects importants relevés lors des précédentes éditions menées sur d'autres territoires. Les participants retiennent vraiment la convivialité et les rencontres avec d'autres personnes. Lors des grandes rencontres, nous avons assisté à un brassage social de tous types de public, de tous types de tranches d'âge, ce qui participe à l'émulation sur le défi. On pourrait penser que le défi s'adresse à un public plutôt « bobo » mais ce n'est pas du tout le cas : nous y trouvons tout aussi bien des gens en situation précaire que des personnes âgées, des adolescents, des étudiants.

Mme Lolita DELEPINE

Vous avez ici une carte : en orange apparaissent les régions et les territoires qui participent déjà au défi. Sur la Haute-Normandie, quatre territoires y participent : la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, le GEA, le Pays d'Avre et d'Iton, et la Caux-Vallée de Seine.

5 000 foyers ont participé l'année dernière au défi, soit environ 15 000 personnes, pour 8 M de KW/h. Si vous êtes intéressés par le projet et si vous souhaitez y participer, vous pouvez relayer l'information autour de vous, via des affichages et la distribution de flyers, et en faisant paraître des articles dans vos bulletins municipaux ou sur vos sites internet. Je peux également intervenir lors de vos réunions si vous souhaitez organiser des réunions sur ce sujet dans vos communes. Vous pouvez également participer activement à la création d'équipes, en participant vous-mêmes et en créant des équipes d'élus et de citoyens.

Je vous invite à participer à la soirée d'information qui aura lieu jeudi prochain à 18h30 à la Mairie d'Evreux. Merci beaucoup.

[La séance reprend.]

M. Michel CHAMPREDON

Merci Madame et Monsieur. Vous nous tiendrez au courant du compte rendu de l'évaluation. Merci.

Communication : composition du Conseil d'Agglomération et gouvernance

M. Michel CHAMPREDON

Je donne la parole à Francis Obé qui a une communication à nous faire à la fois sur la composition du Conseil d'Agglomération et sur les questions de gouvernance.

M. Francis OBE

Merci M. le Président. Bonsoir à tous.

Chers collègues, je vous donne lecture d'un communiqué des Maires de toutes les communes du Grand Evreux Agglomération sauf Evreux.

« Dans un courrier daté du 4 juillet 2013 adressé aux Maires et aux Conseillers municipaux d'Evreux, les Maires des 36 autres communes du Grand Evreux Agglomération ont proposé que le futur Conseil d'Agglomération soit composé de 37 délégués d'Evreux et de 51 délégués des autres communes, soit 42 % des sièges pour Evreux.

Cela permettait à Evreux d'être représenté par plus de 82% de ses Conseillers municipaux. Rappelons qu'aujourd'hui Evreux dispose de 31,6% des sièges au Conseil du GEA, soit 24 sièges sur 76.

Nous, Maires des 36 communes, estimions que cette proposition était équilibrée et permettait pour l'avenir un fonctionnement harmonieux et démocratique des institutions, et donnait à Evreux une place centrale mais non hégémonique, position qui doit être la sienne au sein du GEA.

S'il est logique que le critère du nombre d'habitants soit mieux pris en compte, il n'est pas suffisant pour rendre compte de la complexité de notre territoire. Il y a une interdépendance forte entre la ville centre et les autres communes, chacune ayant son rôle à jouer. Evreux à elle seule ne peut plus assurer son propre développement et les autres communes ont besoin d'Evreux.

La proposition 37\51 a été débattue par les 36 communes et leurs 524 Conseillers municipaux et votée par la quasi-unanimité des Conseils municipaux.

Nous demandions également que le Conseil municipal d'Evreux se réunisse pour délibérer afin de connaître de façon claire la position des représentants de la ville centre, ce qui nous paraissait être la moindre des choses.

Bien que la loi ait accordé deux mois supplémentaires pour parvenir à un accord, nous constatons avec regret, et pour beaucoup d'entre nous avec stupéfaction, que le Conseil municipal d'Evreux n'a pas été réuni pour délibérer d'une décision si importante pour le fonctionnement futur de l'Agglomération.

Le vote du Conseil municipal d'Evreux étant absolument nécessaire pour obtenir une majorité qualifiée, tout accord devenait impossible. C'est donc la loi par défaut qui s'applique. Evreux sera représentée par 40 délégués et les autres communes par 41, soit respectivement 49% et 51%. Ainsi le débat démocratique au sein du Conseil municipal d'Evreux n'a pas eu lieu, et celui-ci enverra 89% de ces Conseillers municipaux au Conseil d'Agglomération. Par rapport à la situation actuelle, Evreux gagne 16 sièges et les autres communes en perdent 11.

Nous sommes inquiets mais nous ne doutons cependant pas que le futur Conseil d'Agglomération pourra mettre en place une gouvernance et un mode de fonctionnement tels que chaque commune se sentira concernée et pourra s'impliquer dans cette institution qui, depuis sa création jusqu'à ce jour, fonctionnait parfaitement bien.

Nous souhaitons que ce soient les compétences prises dans toutes les communes qui soient mises en avant pour tendre au maximum d'efficacité et pour maintenir une bonne harmonie au sein des instances du Grand Evreux Agglomération.

Nous savons tous que ceux qui ont participé à la définition de la future composition du Conseil d'Agglomération ne seront pas nécessairement les acteurs de demain.

Nous formulons le souhait que les Conseils municipaux et le Conseil d'Agglomération d'aujourd'hui jettent les bases des principes de gouvernance et de fonctionnement que les assemblées délibérantes de demain accepteront d'autant plus facilement qu'elles leur paraîtront équitables et adaptées aux aspirations des communes ainsi qu'à la diversité des territoires. »

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Je vois deux parties à ce communiqué : une partie sur la composition du Conseil d'Agglomération, sujet qui est nécessairement derrière nous depuis le 31 août ; et une seconde partie sur la gouvernance.

Je vous propose ne pas revenir sur les échanges concernant la première partie puisque nous avons déjà eu plusieurs réunions et plusieurs échanges de courrier et que les choses ont été dites, écrites, répétées, nuancées. Les choses sont actées, même si je pourrais évidemment répondre à chacun des points, ainsi que vous pouvez l'imaginer.

En revanche, la seconde partie me semble plus d'actualité puisqu'elle a trait à la gouvernance du prochain mandat. Nous sommes en effet à cinq ou six mois de l'échéance de notre mandat et nous n'allons pas modifier notre fonctionnement aujourd'hui.

Au cours de ces cinq années et demie, j'ai souhaité travailler en bonne intelligence avec chaque Maire et chaque Conseiller communautaire quelle que soit sa couleur politique. Nous savons bien qu'il y a dans ce Conseil d'Agglomération une grande diversité politique, tout l'arc-en-ciel politique français y est représenté. J'ai essayé de travailler intelligemment avec chacun et chacune d'entre vous. J'en veux pour preuve qu'il y a eu 1 703 délibérations votées dont 1 552 adoptées à l'unanimité, 23 adoptées à la majorité avec des votes contre, 86 adoptées avec des abstentions et 42 adoptées malgré des abstentions et des votes contre.

Ces chiffres montrent la force de notre agglomération, collectivement, puisque nous sommes tous coresponsables de cette recherche de cohésion.

Deuxièmement, sur la question de la gouvernance future, les élus qui seront en responsabilité à l'issue des prochaines élections – nous ne pouvons pas lire dans le marc de café, chacun doit être humble et modeste vis-à-vis du suffrage universel qui sera seul décideur – partiront de cet esprit de cohésion mais également du travail que nous avons mené, notamment sur le Plan de Déplacement Urbain (PDU), et des documents d'élaboration collective qui donnent du sens à la démarche de l'agglomération, tels que le Livre Vert, et qui auront nécessité beaucoup de travail collectif, en toute transparence. Actuellement nous avons le travail sur le Scot et sur le Plan local de l'habitat, qui sont menés aussi en essayant de trouver la meilleure cohésion possible et le consensus le plus large. Tous ces travaux seront à mettre au panier de la prochaine équipe. Et je dois bien dire qu'il n'y a pas eu de grand sujet qui nous ait vraiment séparés au cours de ce mandat. Je ne parle pas des questions budgétaires, tout le monde se souvient de l'événement d'il y a trois ans, mais des grands dossiers que nous avons traités. Je me souviens notamment du dossier de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie, qui a été un beau dossier de cohésion de l'équipe et de cohésion avec les partenaires extérieurs : au démarrage nous étions complètement absents de la pièce mais nous avons fini, en travaillant et en intervenant, par être reconnus comme une autorité pouvant s'exprimer sur ce dossier tout à fait essentiel, au point que nous sommes aujourd'hui totalement partie prenante du processus et que nous avons accepté au dernier Conseil de voter une ligne budgétaire de provision pour participer financièrement à cette future Ligne Nouvelle Paris-Normandie. Que ce soit sur des sujets comme l'eau, l'assainissement ou les transports, et même si de temps en temps il y a pu y avoir des particularités, globalement le Conseil d'Agglomération a bien travaillé sur ces sujets structurants dans l'agglomération. Pour la question du développement économique, y compris pour les zones d'activités, je crois que nous avons aussi globalement marché d'un même pas avec la volonté de développer l'agglomération du Grand Evreux. Je rappelle également le Contrat d'agglomération qui a été un beau sujet structurant et de cohésion ; les fonds de concours qui ont permis de financer un certain nombre de projets en attente proposés par toutes les communes de l'agglomération ; l'insistance que nous avons eue sur le très haut débit (THD) de façon à ce qu'aucune commune ne soit oubliée, jusqu'au plus petit village, et ce pour lutter contre la fracture numérique. Je pourrais encore citer d'autres exemples qui montrent que sur ces grands dossiers, nous avons travaillé collectivement, sans distinction et sans préférence entre les communes.

En ce qui concerne demain, nous aurons un nouveau Conseil d'Agglomération, avec des conseillers élus au suffrage universel – et non plus élus par les Conseils municipaux. De fait, il y aura une majorité et une opposition, que cela nous plaise ou non. Nous apprendrons donc à vivre avec cela, dans le respect des uns et des autres, en suivant tous la boussole indiquant l'avenir commun de l'agglomération. Même s'il s'agira d'une autre époque et qu'une page se tournera, je pense qu'il est intéressant que notre Conseil, eu égard à son expérience de cinq ans et demie, essaie de porter à maturité des éléments de réflexion sur la question de la future gouvernance. Personne ne peut imaginer qu'une commune seule, que ce soit Evreux ou une autre, pourrait avec une minorité de communes envisager de gouverner l'agglomération, ce serait une grave erreur ; nous avons besoin de toutes les forces vives de cette agglomération, chacun ayant sa part dans ce puzzle commun.

Je vous ai mis sur table un document que j'ai envoyé aux vice-présidents le 27 septembre. Sa première page balaie quelques éléments de la loi et la seconde commence à essayer de poser quelques questions. Il s'agit seulement d'un premier canevas, nous pourrions encore ajouter autant de questions, la liste n'en est pas exhaustive, elle permet toutefois de commencer à réfléchir à la question de la gouvernance :

- Combien de vice-présidents et quelle représentation des communes ?
- Quelle composition du Bureau ?
- Faut-il l'élargir à des Conseillers communautaires comme le prévoit la loi ? (Puisque il sera possible d'être Conseiller communautaire membre du Bureau sans être vice-président, ce qui n'est pas le cas actuellement)
- Faut-il revoir le nombre et la répartition des commissions ?
- Faut-il améliorer la participation des élus à certaines commissions ?
- Comment y intégrer des Conseillers municipaux non suppléants et à concurrence de combien ?
- Faut-il limiter le nombre de commissions et de Conseillers communautaires ?

- Quelle évolution pour la Conférence des Maires ?
- Comment rendre compte auprès des habitants ? Nous avons fait les bassins de vie, avec des succès inégaux selon les endroits, alors posons-nous la question de savoir comment mieux faire la prochaine fois.
- Quel sera le lieu de nos réunions ? Continuerons-nous à nous réunir dans cette salle ou irons-nous, comme sous le mandat précédent, dans les communes ?
- Comment mieux transmettre l'information ? L'information est souvent importante. Il suffit de voir les dossiers de ce soir pour comprendre quelle masse d'information ils représentent. Faut-il transmettre les rapports par voie dématérialisée, par un accès partagé à internet ?
- Quelle information et quelle association pour les Conseils municipaux ? Nous pouvons envisager d'inviter les Conseils municipaux pour des échanges, notamment à l'occasion du bilan d'activités annuel, ou en procédant à des regroupements de communes.

Nous pouvons rajouter autant de questions, la liste n'est pas exhaustive, mais celle-ci permet déjà d'avoir un premier jet et de commencer à réfléchir.

Je vous laisse ce document pour que chacun mûrisse un peu la question et avance éventuellement ses propres propositions.

Je vous proposerai deux ou trois réunions sur le sujet, et même si je sais bien que les agendas de chacun sont pleins, nous pourrions nous réunir en groupe de travail sur des aspects particuliers. Je suis ouvert sur la méthodologie de travail.

Voilà qui fait un peu écho à ce que lisait Francis Obé sur la question de la gouvernance, sujet qu'il faudra traiter. L'idée, évidemment, n'est pas de décider à la place des prochains élus, cela n'aurait pas de sens, mais de profiter de notre expérience en commun pour essayer peut-être d'avoir déjà une idée mûre pour que la prochaine équipe quelle qu'elle soit puisse animer et diriger le Conseil d'Agglomération dans les meilleures conditions possibles, tout en gardant comme boussole l'intérêt général de notre territoire et en faisant en sorte que chaque commune soit pleinement et entièrement investie dans l'Agglomération, que personne ne se sente à l'écart ou dépossédé de la participation aux décisions. En ce qui me concerne, et j'espère que vous le ressentez ainsi, ce ne sont pas que des mots dans ma bouche, j'ai cinq ans et demi de pratique derrière moi et je peux donc aussi en faire la démonstration.

Je vous propose de passer à notre ordre du jour en donnant la parole à Christine Fessard sur le chapitre « Revenus et charges » qui comporte un certain nombre de fonds de concours.

Commune d'Angerville la Campagne – Extension du groupe scolaire – Tranche 1 – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Nous avons d'abord l'extension du groupe scolaire à Angerville la Campagne.

Mme Christine FESSARD

Il s'agit d'un bâtiment public ayant trait à l'enfance. Le GEA porte une contribution à hauteur de 290 266,49 €, soit 30%.

Il est à noter que l'engagement sera réparti en deux crédits de paiement : l'un sur l'année 2013 et l'autre sur 2014, chacun à hauteur de 145 133,25 €.

Nous avons reçu un avis favorable de la 6^{ème} commission.

M. Michel CHAMPREDON

M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Merci M. le Président. J'aurais une petite remarque. Ce soir, nous allons voir 21 fonds de concours, un record, mais le système change puisque nous passons d'une affectation budgétaire annuelle à une affectation de crédits de paiement. En conséquence, si nous étions restés dans l'ancien système, nous serions en dépassement budgétaire de 370 000 €. Avec ce nouveau système nous anticipons l'enveloppe de 2014 sans en connaître encore le budget, et si nous avons un budget identique de 2M€, nous serions déjà à 637 000 €, soit 32% de l'enveloppe déjà entamée. Nous arriverons à terme à avoir un budget en « accords » donnés d'avance. Cela est certain. Avec ce système, dans deux ans le budget des 2 M€ sera déjà atteint en « accords » donnés l'année précédente.

Pour cette année il me semble nécessaire de reporter le solde disponible sur l'année 2014, et quant à ceux qui avaient pensé diminuer ce budget fonds de concours pour les années à venir puisqu'il n'était pas atteint, je crois qu'ils devraient envisager de le porter à 2M€ voire de l'augmenter.

M. Michel CHAMPREDON

Christine Fessard.

Mme Christine FESSARD

Mea Culpa, je fais partie de ceux qui évoquaient la possibilité de baisser cette enveloppe, considérant que les années précédentes nous étions loin d'atteindre les 2M€. Il est vrai que cette année est un peu particulière puisque nous avons beaucoup de projets en cette fin d'année, mais nous ne pouvons pas appliquer la statistique sur l'enveloppe. Il est clair que certains d'entre nous ne seront pas forcément autour de cette table et il faudra sans doute quelques années pour que certains projets puissent voir le jour.

Il se trouve que certains projets de communes importantes sont de très gros projets mais ce n'est pas le cas de nombre de communes où nous sommes sur des enveloppes beaucoup plus faibles, avec dans certains cas des sommes beaucoup plus faibles.

M. Michel CHAMPREDON

L'idée était de ne pas reporter la décision à 2014. J'imagine que les Maires qui présentent des dossiers préfèrent avoir une décision ce soir. L'autre formule consisterait effectivement à dire que, puisque nous dépassons l'enveloppe 2013, il faut attendre le vote du budget 2014. Je préfère vous proposer ce système, je crois que nous sommes d'accord. Ou alors nous faisons une Décision Modificative (DM) et nous prenons les sommes quelque part.

M. Philippe Vivier.

M. Philippe VIVIER

En Commission des finances il a été également souligné que, par exemple pour le projet d'Angerville, les subventions autres que le GEA n'étaient que de 40% sur un projet proche de 1M€ HT. Nous constatons donc sur les grands projets un désengagement des autres financeurs. Il y a lieu de se poser la question à l'avenir, si ce constat perdure, et il y a une forte probabilité pour qu'il perdure, des fonds de concours du GEA et de leur montant.

La commission des finances a soulevé ces questions-là.

M. Michel CHAMPREDON

Une remarque tout à fait juste.

Christine Fessard.

Mme Christine FESSARD

A l'occasion de la commission de travail sur les fonds de concours, nous avons rappelé que pour l'instant nous avons gelé notre règlement. Je pense qu'effectivement la nouvelle mandature conduira une nouvelle réflexion, et il faudra très probablement intégrer cet élément dans la réflexion.

M. Michel CHAMPREDON

Pour Angerville, y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non. Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 290 266,49 € à la commune d'Angerville la Campagne pour les travaux d'extension du groupe scolaire – Tranche 1.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

Commune de Boncourt – Rénovation du porche de l'église et du jointement de la façade ouest de la nef – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Ensuite, nous avons la rénovation du porche de l'église et du jointement de la façade ouest de la nef à Boncourt.

Mme Fessard.

Mme Christine FESSARD

Il s'agit de l'amélioration et de la réhabilitation d'un patrimoine public. Le GEA contribue à hauteur de 30% du montant, soit 5 916,66 €. La 6^{ème} commission a rendu un avis favorable.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non. Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 5 916,66 € à la commune de Boncourt pour les travaux de rénovation du porche de l'église et du jointement de la façade ouest de la nef.
 - **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.
-

Commune de Caugé – Acquisition de matériel pour la nouvelle salle d'activités communale – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

A Caugé, nous avons une acquisition de matériel pour la nouvelle salle d'activités communale.

Mme Christine FESSARD

Il s'agit d'équiper un bâtiment public nouvellement construit. Le GEA participe à hauteur de 30%, soit 12 445,50 € de subvention.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non. Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 12 445,50 € à la commune de Caugé pour l'acquisition de matériel pour la nouvelle salle d'activités communale.
 - **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.
-

Commune d'Evreux - Création d'une nouvelle salle de restauration collective - Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Pour la commune d'Evreux, nous avons la création d'une nouvelle salle de restauration collective.

Mme Christine FESSARD

Nous sommes également sur la réhabilitation et l'amélioration du patrimoine public. Le GEA est sollicité pour 146 739,13 €, soit 50% de la somme.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Mme Fessard me demande de vous rappeler que vous pouvez voir en haut à droite de chaque délibération la référence au Livre Vert. Il est toujours intéressant de remettre les délibérations que nous votons en cohérence avec le Livre Vert sur les enjeux et les orientations.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 146 739,13 € à la commune d'Evreux pour la création d'une nouvelle salle de restauration collective.
 - **AUTORISE** la 1^{ère} Vice-présidente en charge des finances et du soutien aux communes, ou son représentant, à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.
-

Commune d'Evreux - Réhabilitation du théâtre - Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

La délibération suivante concerne la réhabilitation du théâtre sur la commune d'Evreux.

Mme Christine FESSARD

Il s'agit d'une réhabilitation et amélioration du patrimoine public. Le projet compte plusieurs financeurs, et le GEA est sollicité à hauteur de 30%, soit 815 668 €.

Nous avons là aussi une AP/CP, avec 407 834 € sur 2013 et la même somme sur 2014.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 815 668 € à la commune d'Evreux pour la réhabilitation du théâtre – phase 1.
 - **AUTORISE** la 1^{ère} Vice-présidente en charge des finances et du soutien aux communes, ou son représentant, à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.
-

Commune d'Evreux – Construction d'une salle de musculation sur le site sportif Jean Bouin - Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Nous avons ensuite, sur la commune d'Evreux, la construction d'une salle de musculation sur le site Jean Bouin.

Mme Christine FESSARD

Il s'agit de la réalisation d'un équipement sportif. Le GEA est sollicité à hauteur de 133 779,20 €, soit 20% du montant.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 133 779,20 € à la commune d'Evreux pour la construction d'une nouvelle salle de musculation sur le site Jean Bouin.
 - **AUTORISE** la 1^{ère} Vice-présidente en charge des finances et du soutien aux communes, ou son représentant, à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.
-

Commune d'Evreux - Signalétique dynamique et jalonnement des parkings du centre-ville - Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Sur la commune d'Evreux, vient ensuite la signalétique dynamique et le jalonnement des parkings de centre ville.

Mme Christine FESSARD

Il s'agit d'une opération d'aménagement des espaces publics pour laquelle le GEA est sollicité à hauteur de 120 000 €, soit 50% de la somme.

M. Michel CHAMPREDON

M. Prévèlle.

M. Bernard PREVELLE

Pourquoi ce genre d'intervention ne vient-il pas sur les transports et non sur les fonds de concours ? Je me pose la question. Pourquoi n'est-ce pas le budget Transport qui prend en charge cet équipement ?

Mme Christine FESSARD

C'est parce qu'il s'agit de la compétence du stationnement, laquelle n'a pas été transférée au GEA.

M. Michel CHAMPREDON

Nous avons un budget Plan de Déplacement Urbain (PDU).

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 120 000 € à la commune d'Evreux pour la mise en place d'une signalétique dynamique et le jalonnement des parkings du centre ville.
 - **AUTORISE** la 1^{ère} Vice-présidente en charge des finances et du soutien aux communes, ou son représentant, à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.
-

Commune de Gauciel - Huisseries de la Mairie - Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Sur la commune de Gauciel, nous avons un fonds de concours pour les huisseries de la mairie.

Mme Christine FESSARD

Il s'agit d'amélioration et de réhabilitation du patrimoine public. Le GEA est sollicité à hauteur de 1 619,50 €, soit 50% de la somme.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 1 619,50 € à la commune de Gauciel pour le changement des huisseries de la mairie.
 - **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.
-

Commune de Gravigny - Programme de travaux 2013 aux cimetières - Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

La délibération suivante concerne la commune de Gravigny et des travaux au cimetière.

Mme Christine FESSARD

Il s'agit de la réalisation d'aménagements funéraires. Le GEA est sollicité à hauteur de 5 035 €, soit 50% de la somme.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 5 035 € à la commune de Gravigny pour les travaux réalisés au sein de ses cimetières communaux.
 - **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.
-

Commune de Gravigny - Création d'une maison des solidarités - Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Nous avons ensuite, sur la commune de Gravigny, la création d'une maison des solidarités.

Mme Christine FESSARD

Il s'agit toujours de réhabilitation et d'amélioration du patrimoine public. Plusieurs financeurs participent à ce programme. Le GEA est sollicité à hauteur de 43%, pour 167 703 €. Nous avons une AP/CP sur ce dossier : 83 851,50 € en 2013 et la même somme en 2014.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 167 703 € à la commune de Gravigny pour la création de la maison des solidarités.
 - **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.
-

Commune de Guichainville - Réfection de la toiture de la sacristie, du clocher et acquisition d'une horloge de commande pour l'église communale - Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

La délibération suivante concerne la commune de Guichainville et la réfection de la toiture de la sacristie, du clocher de l'église et l'acquisition d'une horloge de commande.

Mme Christine FESSARD.

Réhabilitation et amélioration du patrimoine public. Le GEA est sollicité à hauteur de 33% pour 2 573,20 €.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 2 573,20 € à la commune de Guichainville pour les travaux de réparation de l'église communale et l'acquisition d'une horloge de commande.
 - **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.
-

Commune de Huest - Réhabilitation de bâtiments communaux - Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

La délibération suivante concerne la commune de Huest et la réhabilitation de bâtiments communaux.

Mme Christine FESSARD

Toujours réhabilitation et amélioration du patrimoine. Le GEA est sollicité pour 31% de la somme, soit 7 037,50 €

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 7 037,50 € à la commune de Huest pour la réhabilitation de ces bâtiments communaux.
 - **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.
-

Commune du Mesnil Fuguet – Installation du chauffage dans l'église communale - Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Pour la commune du Mesnil Fuguet, nous avons l'installation du chauffage dans l'église communale.

Mme Christine FESSARD

Le document est sur table. Le GEA est sollicité à hauteur de 41,5%, soit 4 860 €. Il s'agit d'amélioration et de réhabilitation du patrimoine public.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 4 860 € à la commune de Mesnil Fuguet pour les travaux de réparation de l'église communale.
 - **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.
-

Commune du Val David – Réaménagement du stade communal - Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Pour la commune du Val David, nous avons le réaménagement du stade.

Mme Christine FESSARD

Il s'agit d'une amélioration d'aménagement et d'équipement sportif. Le GEA est sollicité à hauteur de 45% de la somme, soit 4 200€.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 4 200 € à la commune du Val David pour le réaménagement du stade.
 - **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.
-

Commune des Baux Sainte Croix – Installation de trois abribus - Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Pour la commune des Baux Sainte Croix, nous avons l'installation de trois abribus.

Mme Christine FESSARD

La particularité de ce dossier est que le coût prévisionnel reste à déterminer en fonction des matériaux nécessaires à la réalisation du mobilier urbain souhaité et les coûts de réalisation. Nous n'avons pas voulu retarder ce dossier pour des raisons d'année civile, donc le GEA est sollicité pour une somme qui reste encore à déterminer et qui, bien évidemment, ne dépassera pas les 50% du reste à payer.

M. Michel CHAMPREDON

Nous votons sur le principe et nous reviendrons devant vous pour préciser le montant.

M. Prévèlle.

M. Bernard PREVELLE

Pourquoi cet équipement n'est-il pas prévu sur le budget Transport puisqu'il s'agit là d'abribus ? Nous avons la responsabilité des transports.

M. Thierry COT

Je parle sous le contrôle du Maire, il s'agit d'abribus sur route départementale, auquel cas cela relève de la responsabilité de l'AOT. Il est vrai que le Département ne finance pas ces abribus et demande aux communes ou intercommunalités de les prendre en charge, avec une subvention du Département, ce qui explique d'ailleurs la subvention de celui-ci. Toujours est-il que cela ne revient pas au GEA puisque cet équipement n'entre pas dans le cadre de notre compétence.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Mme Fessard.

Mme Christine FESSARD

J'ajouterai que ce poste se trouve dans le règlement des fonds de concours que nous avons établi tous ensemble.

M. Michel CHAMPREDON

Sur la délibération n°15, y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours, dont le montant reste à préciser, à la commune des Baux Sainte Croix pour les installations de trois abribus.
 - **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier sous réserve d'accord du bureau d'Agglomération sur le montant de la participation financière du Grand Evreux Agglomération.
-

Commune des Baux Sainte Croix - Réalisation d'une Marianne - Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Aux Baux Sainte Croix, encore, il est question de la réalisation d'une Marianne.

Mme Christine FESSARD

Il s'agit de la mise en œuvre de travaux d'intérêt local. Le GEA est sollicité pour 36% de la somme, soit 3 189,25 €.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 3 189,25 € à la commune des Baux Sainte Croix pour la réalisation d'une Marianne.
 - **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.
-

Commune de Normanville – Mobilier : opération le Bleu et le Vert - Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Le fonds de concours suivant concerne la commune de Normanville et une opération « le Bleu et le Vert » pour l'acquisition de mobilier.

Mme Christine FESSARD

Je précise qu'il s'agit d'un projet touristique et environnemental de la commune : l'acquisition de mobilier urbain dans le cadre d'un projet structurant. Le GEA est sollicité à hauteur de 50% de la somme, soit 3 354,05 €.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 3 354,05 € à la commune de Normanville pour l'acquisition de mobilier dans le cadre de l'opération le Bleu et le Vert.
 - **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.
-

Commune de Normanville – Equipement et rampe d'accès handicapés à la mairie - Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

La commune de Normanville sollicite un fonds de concours pour un équipement et une rampe d'accès Personnes à Mobilité Réduite à la mairie.

Mme Christine FESSARD

Il s'agit d'une amélioration du patrimoine public. Le GEA est sollicité à hauteur de 2 078,84 €, soit 50% de la somme.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 2 078,84 € à la commune de Normanville pour l'équipement et la rampe d'accès PMR à la mairie.
 - **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.
-

Commune de Normanville – Huisseries bâtiments communaux - Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

La commune de Normanville, toujours, pour les huisseries de bâtiments communaux.

Mme Christine FESSARD

Il s'agit toujours de réhabilitation et amélioration de patrimoine public. Le GEA est sollicité à hauteur de 2 594 €, soit 50% de la somme.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 2 594 € à la commune de Normanville pour le changement d'huisseries de bâtiments communaux.
 - **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.
-

Commune de Sacquenville – Remplacement de la chaudière de l'école - Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

La commune de Sacquenville sollicite un fonds de concours pour le remplacement de la chaudière de l'école et la mise aux normes du tableau électrique.

Mme Christine FESSARD

Réhabilitation et amélioration du patrimoine public : le GEA est sollicité pour 5 629,25 €, soit 30% de la somme.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 5 629,25 € à la commune de Sacquenville pour le remplacement de la chaudière de l'école et la mise aux normes du tableau électrique afférent.
 - **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.
-

Commune de Tourneville - Réhabilitation de la salle polyvalente - Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

La dernière attribution de fonds de concours concerne la commune de Tourneville dans le cadre de l'équipement de sa salle polyvalente.

Mme Christine FESSARD

Il s'agit d'une amélioration du patrimoine public. Le GEA est sollicité à hauteur de 5 262,04 €, soit 50% de la somme.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 5 262,04 € à la commune de Tourneville pour l'équipement de la salle polyvalente.
 - **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.
-

Exercice 2013 - Décision Modificative n°1 - Modification – Révision d'AP/CP – Création d'AP/CP

M. Michel CHAMPREDON

Nous avons encore trois délibérations qui concernent le secteur des finances, et tout d'abord une décision modificative du budget 2013 au titre des AP/CP.

Mme Fessard.

Mme Christine FESSARD

Je vais synthétiser. Il s'agit de révision ou de création d'AP/CP.

Nous pouvons tout de même signaler dans les éléments importants :

- L'ajustement de la fiscalité des dotations (page 2) nous permet d'avoir un excédent de 133 973 € ;
- La recette exceptionnelle perçue auprès du SETOM pour le déficit sur la gestion de la déchetterie s'élève à 446 000 €, laquelle nous permettra notamment de mettre en AP/CP l'acquisition d'une benne à ordures d'un montant de 200 000 € ;
- Dans le cadre de la revitalisation sociale et urbaine de Nétreville, les travaux ont pris de l'avance, et nous avons donc 193 000 € qui glissent de l'année 2014 à l'année 2013 ;
- Pour l'aménagement des voies douces de Nétreville, il nous a fallu ajouter 25 000 € en raison de travaux de voirie supplémentaires liés à l'hiver rude que nous avons connu ;
- L'AP/CP sur les fonds de concours a été évoqué, je n'y reviens pas, il s'élève à 636 820 € sur cette année ;
- Les subventions transférables, chères au service Finances, peuvent être amorties sur 5 ans, et donc à hauteur de 61 850 € en 2013 ;
- Suite à un décret paru sur les conditions d'affiliation des élus au régime général de la sécurité sociale, les montants des charges patronales ont augmenté, nécessitant une dépense supplémentaire (78 567 €) ;

- 7 000 € sont prévus pour les prestations informatiques SEPA PESV2 et la mise à niveau du bilan social : il s'agit de numériser les flux comptables du GEA, une démarche importante ;
- S'agissant de la Bourse à l'Initiative et à l'Innovation (B2I), nous avons vu la société Entoma la dernière fois et nous en avons goûté les criquets ; cette fois-ci, nous avons d'une part la bourse à l'innovation qui apparaît pour 3 500 € et les dépenses de loyers.

Je passe aux budgets annexes.

S'agissant du budget de la pépinière scientifique, vous retrouvez ce que je viens d'évoquer sur les loyers d'Entoma.

Concernant le budget Eau, nous avons des frais de télécommunications à hauteur de 10 000 € qui peuvent sembler surprenants mais qui s'expliquent par l'augmentation du rythme et du nombre d'alertes automatiques enregistrées.

S'agissant du budget Mobilité Durable, la gratuité et l'exploitation nécessitent des sommes plus élevées que prévues : 41 400 € pour la gratuité et 105 200 € pour la subvention d'exploitation.

Nous avons également une restitution de la taxe versement Transports, avec une atténuation de produits de 11 000 € ; et une régularisation envers la CAPE de 106 100 €.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 247 500 €.

Pour le budget SPANC, nous avons des admissions en non-valeur et un remboursement de trop perçu sur subvention Agence de l'Eau de 26 700 € lié au fait que les travaux sont ralentis.

S'agissant de la ZAC du Long Buisson, nous avons un contentieux avec le SETOM qui est une opération neutre pour le GEA puisque l'assureur a couvert le remboursement à hauteur de 43 210 €.

Sur le budget de la ZAC de la Rougemare, nous avons la réaffectation de terrains acquis sur le BP (304 660 €) et qui va désormais être porté sur la Rougemare puisque deux des trois lots de cette opération sont vendus cette année.

Nous avons également quelques ajustements liés aux emprunts puisque des renégociations de dette ont eu lieu qui font que l'emprunt fluctue un peu.

Nous avons une avance de l'Agence de l'Eau à hauteur de 1 359 265 € qui apparaît au budget de l'assainissement.

Opération technique : nous avons le refinancement de la dette entre la ZAC de Cambolle et la ZAC du Long Buisson 2 qui nécessite que nous glissions les refinancements de dette d'un projet sur l'autre, tout cela dans le budget des ZAC évidemment.

La 6^{ème} commission a rendu un avis favorable.

M. Michel CHAMPREDON

Tous ces éléments ont été vus en commission. Y'a-t-il des remarques ? Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 de l'exercice 2013

Budget mobilités durables - Affectation du résultat de la section de fonctionnement – Réajustement

M. Michel CHAMPREDON

La délibération n°23 concerne le budget des Mobilités Durables, avec l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Mme Christine FESSARD

Nous avons un réajustement et nous affectons au compte 1068 : 88 183 €.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** la réaffectation au compte 1068 d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget mobilités durables (à hauteur de 88 183 €).

Budgets Principal et annexes Eau – Assainissement – SPANC - Exercice 2013 – Admissions en non valeur

M. Michel CHAMPREDON

Nous avons ensuite les budgets principal et annexes, de l'Eau avec des admissions en non-valeur.

Mme Christine FESSARD

Vous avez, en bas de page, les sommes admises en non valeur. Il s'agit pour le budget principal, sur une période de 2008 à 2013, de 9 999,14 € qui correspondent à 50 titres ; au service des Eaux, de 2002 à 2012, de 79 981,59 € qui correspondent à 753 titres ; au service Assainissement, sur une période de 2009 à 2012, de 11 831,05 € qui correspondent à 113 titres ; au service SPANC, entre 2006 et 2013, de 2 626,40 € qui correspondent à 70 titres.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci bien.

Christine Fessard, vous avez bien travaillé, vous pouvez partir.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **ADMET en non-valeur les sommes suivantes :**

- **Budget principal**
de 2008 à 2013 9 999,14 €
 - **Service des eaux**
de 2002 à 2012 79 981,59 €
 - **Service assainissement**
de 2009 à 2012 11 831,05 €
 - **Service SPANC**
de 2006 à 2013 2 626,40 €
-

Régime indemnitaire – Revalorisation du régime indemnitaire des agents désignés en qualité de tuteur dans le cadre des emplois d'avenir

M. Michel CHAMPREDON

Mme Bidault va être sur le gril maintenant avec quatre délibérations qui concernent les ressources humaines et le personnel. La première délibération concerne la revalorisation du régime indemnitaire des agents désignés en qualité de tuteur dans le cadre des emplois d'avenir.

Mme Bidault.

Mme Olga BIDAULT

Merci M. le Président. En fait les délibérations n°25, 26 et 27 concernent le régime indemnitaire et le personnel.

Au regard de la loi du 26 octobre 2012 portant sur la création des emplois d'avenir, le GEA s'est engagé à identifier un tuteur après accord de l'ensemble de la chaîne hiérarchique de celui-ci. Ses missions vous sont d'ailleurs précisées dans la délibération.

Une revalorisation d'un montant annuel de 360 € net du régime indemnitaire est envisagé et ce dans le cadre où le tuteur ne percevrait pas déjà la NBI d'encadrement. Il s'agit donc d'une valorisation de la fonction.

Précisons que les fonctions de tuteur ne sont pas assimilables à celles de maître d'apprentissage et que les chefs de service et missions locales accompagnent, bien évidemment, ces jeunes emplois d'avenir.

M. Michel CHAMPREDON

Merci Mme Bidault.

M. Desfresnes.

M. Thierry DESFRESNES

Je voudrais vous donner une explication de vote sur ce dossier que nous avons traité récemment, hier ou avant-hier, en CTP et sur lequel je m'étais abstenu. Je garderai le même vote aujourd'hui.

Il s'agit de tuteurs qui vont devoir accompagner des emplois d'avenir et dont les missions sont tout de même assez sérieuses : accompagnement, évaluation, engagement des formations. Or, il est proposé seulement 30€ par mois pour ces personnels qui vont remplir une mission assez importante.

L'une des propositions faites en CTP et qui n'a pas été retenue visait à augmenter cette somme pour les agents encadrants. Voilà pourquoi je m'abstiendrai sur ce dossier.

M. Michel CHAMPREDON

Mme Bidault va répondre.

Mme Olga BIDAULT

Nous avons un souci d'équité par rapport aux autres agents encadrants. La somme ne peut pas être plus amplifiée de ce point de vue.

M. Michel CHAMPREDON

D'autres agents font aussi de l'encadrement pour d'autres types de profils, par conséquent il est nécessaire de mettre le curseur au bon endroit pour que ceux qui sont tuteurs d'un emploi d'avenir ne soient pas plus payés que ceux qui sont tuteurs pour d'autres dispositifs de formation ou d'insertion qui existent. 30 ou 50 € par mois, évidemment nous pouvons toujours demander davantage mais, au final, il faut savoir placer le curseur au bon endroit. 30 € par mois est la somme qui semble être la plus juste par rapport à ce qui existe déjà dans la maison.

Qui s'abstient ? Trois abstentions. Qui est contre ? Personne.

Le Conseil d'Agglomération (moins 3 abstentions)

- **AUTORISE** une revalorisation du régime indemnitaire des tuteurs des emplois d'avenir qui ne perçoivent pas la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) « encadrement », à concurrence d'un montant annuel de 360 € net, et ce pendant la durée du contrat, sauf en cas d'absence prolongée du tuteur ; cette revalorisation sera prise en compte par le biais d'une variation du taux de l'IFTS ou de l'IAT versée à titre personnel aux agents concernés, à compter du 1^{er} novembre 2013.

Régime indemnitaire – Régularisation de l'attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) et de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS)

M. Michel CHAMPREDON

Il s'agit ensuite d'une régularisation pour l'IAT et l'IFTS.

Mme Bidault.

Mme Olga BIDAULT

J'en profite pour rappeler, mes chers collègues, qu'un groupe de travail « régime indemnitaire » a été mis en place en avril 2013. Nous avons déjà largement travaillé sur les critères de modulation du régime indemnitaire, et ce dans un souci de mise en conformité.

Il s'agit ici de revoir l'attribution de l'IAT et de l'IFTS. Vous avez le descriptif complet de ces deux indemnités dans le titre.

Les rédacteurs des 6^{ème} et 7^{ème} échelons percevront l'IFTS à la place de l'IAT à un taux recalculé de 1,69.

Concernant les rédacteurs principaux de 2^{ème} classe, l'IAT sera désormais versé aux agents placés entre le 1^{er} et le 4^{ème} échelon inclus à la place de l'IFTS.

Il est important de préciser que cette révision de l'attribution de ces deux indemnités n'engendre aucun impact financier.

M. Michel CHAMPREDON

Merci Mme Bidault.

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** l'IFTS aux Rédacteurs 6^{ème} et 7^{ème} échelon inclus, au taux de 1,69 pour les agents dont la prime de fin d'année est intégrée dans cette indemnité.
- **ATTRIBUE** l'IAT aux Rédacteurs principaux de 2^{ème} classe entre le 1^{er} et le 4^{ème} échelon inclus, au taux de 4,275 pour les agents dont la prime de fin d'année est intégrée dans cette indemnité, et une IAT au taux de 2,06 pour ceux la percevant sous forme de prime.

Régime indemnitaire – Indemnité d’Exercice de Missions des Préfectures (IEMP) - Maintien de l’ancien montant à titre personnel

M. Michel CHAMPREDON

La délibération n°27 concerne toujours le régime indemnitaire, mais cette fois-ci dans le cadre de l’indemnité d’exercice de missions des Préfectures.

Mme Olga BIDAULT

L’arrêté du 24 décembre 2012 fixe les nouveaux montants de référence annuels de l’IEMP. Ces nouveaux montants sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2012.

Concernant les adjoints administratifs de 1^{ère} classe et les adjoints techniques de 2^{ème} et 1^{ère} classe, ces dispositions engendrent une baisse des montants versés au titre de l’IEMP. Il est donc proposé pour avis au Conseil d’Agglomération d’autoriser le maintien, à titre personnel, des montants de référence (les montants précédents) issus de l’arrêté de 1997. Cela concerne 25 agents pour un impact financier de 257,76 €, et non les nouveaux agents recrutés en 2013. Le maintien de l’ancien montant de référence est donc favorable aux agents dans le cadre d’un maintien de leur pouvoir d’achat.

M. Michel CHAMPREDON

Y’a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d’Agglomération, à l’unanimité :

- **AUTORISE** le maintien de l’ancien montant d’IEMP, à titre personnel, aux fonctionnaires du GEA qui en bénéficiaient
-

Tableau des effectifs – Mise à jour

M. Michel CHAMPREDON

Enfin, nous avons la mise à jour du tableau des effectifs.

Mme Olga BIDAULT

L’effectif du GEA reste constant par rapport à la dernière délibération en date du 27 juin 2013, à savoir 434 postes toutes catégories confondues. Seule a changé la répartition entre personnels titulaires et non titulaires. Le GEA est engagé en effet dans un plan de titularisation des agents de catégories A et B.

Par ailleurs, des recrutements ont été finalisés dans les filières techniques ou administratives tandis que des départs ont également eu lieu liés à des mutations, des invalidités et mises à la retraite.

Il faut donc retenir que l’effectif du GEA reste constant à 434 postes.

M. Michel CHAMPREDON

Y’a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Merci Mme Bidault.

Le Conseil d’Agglomération, à l’unanimité :

- **ADOpte** la mise à jour du tableau des effectifs au 10 octobre 2013, étant précisé que le nombre total de postes inscrits reste fixé à 434.
-

Cohésion sociale et territoriale – Pôle ressource - Fonds de soutien aux initiatives des habitants

M. Michel CHAMPREDON

Thierry Desfresnes va nous rapporter à présent quatre délibérations qui concernent le secteur Politique de la Ville, avec tout d’abord le fonds de soutien aux initiatives des habitants et la programmation 2013.

M. Thierry DESFRESNES

En fait il s’agit de délibérations assez classiques que nous voyons tous les ans.

La première délibération consiste à fixer l’enveloppe, pour 2013, du fonds de soutien aux initiatives des habitants, à hauteur de 2 000 € pour chaque territoire porteur de Projet Social de Territoire (PST) sur l’ensemble de l’agglomération. Cela permet aux habitants, et non aux associations, de développer des projets : l’Agglomération apporte une aide financière à ces projets.

Je signale également que le SIVU Cigale qui n'avait pas souhaité s'inscrire dans cette démarche l'année dernière s'y inscrit cette année, ce qui montre bien que ce genre de procédé est amené à se développer et correspond à la demande d'un certain nombre d'habitants.

Nous vous avons mis dans la deuxième page quelques éléments qui vous permettront de voir ce qui s'est passé en 2012.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention de 2 000 € au profit de chaque centre social ou structure en démarche PST
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, les conventions et les avenants afférant à ce dossier.
-

CUCS/CST – 4ème phase de la programmation 2013 – Subventions aux associations

M. Michel CHAMPREDON

Nous avons ensuite l'attribution de subventions aux associations dans le cadre de CUCS, 4^{ème} phase de la programmation.

M. Thierry DESFRESNES

Délibération traditionnelle également. Il s'agit de la 4^{ème} tranche pour boucler, en quelque sorte, la programmation 2013, avec trois petites opérations :

- Pour l'EAC Athlétisme, il s'agit d'une opération, « Athlé Quartier », qui devait à l'origine être prise entièrement en charge par l'Etat mais comme cela n'a pu se réaliser, nous partageons à hauteur de 1 500 € chacun ;
- Pour l'Arche, il s'agit d'un point information jeunesse, sachant que cette opération est conditionnée par l'obtention de l'agrément Jeunesse et Sport. Sous cette réserve, il s'agit d'une somme de 4 000 € partagés entre l'Agglomération et l'Etat ;
- La dernière opération concerne la mise en place d'une formation à la médiation sociale à l'initiative de la Ville d'Evreux pour l'ensemble des adultes relais qui travaillent sur l'agglomération et sur les quartiers. Cette opération est financée à part égale entre la Ville d'Evreux, l'Etat et le GEA, soit 2 000 € chacun.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **RETIENT**, au titre du financement Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'agglomération et de la politique de cohésion sociale et territoriale, les opérations en reconduction figurant sur le tableau joint en annexe au présent compte rendu
 - **PROCEDE** au versement des subventions afférentes aux associations concernées, dans le cadre des crédits sollicités au budget primitif 2013 du GEA
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondantes et avenants éventuels.
-

Renouvellement urbain du quartier de Nétreville – Contrat d'agglomération 2011/2013 – Réalisation d'aménagements urbains et paysagers – Modification du plan de financement

M. Michel CHAMPREDON

Il s'agit ensuite, avec la délibération n°31, de modifier le plan de financement d'une délibération du 30 mars 2010 concernant le renouvellement du quartier de Nétreville et l'aménagement urbain et paysager.

M. Thierry DESFRESNES

Nous avons déjà passé ce dossier à plusieurs reprises et la dernière fois remonte à l'an dernier. Il s'agit aujourd'hui de changer le plan de financement puisque nous avons choisi de décaler la réalisation de la rue du Bois des Communes.

Le Conseil général a souhaité garder le même niveau d'investissement que ce qui était prévu à l'origine, ce qui fait que sa participation sur les deux opérations, Chemin des Meuniers et Allée des Pommiers, passe de 18 666 € à 28 000 €. Le Conseil général, sur ces opérations, versera donc 56 000 € au lieu des 37 332 €, ce qui baissera d'ailleurs d'autant la participation de l'Agglomération. Il s'agit donc simplement d'une délibération technique et financière mais nous sommes obligés de la prendre à la demande du Conseil général.

M. Michel CHAMPREDON

Mme Saudbreuil. Ah ! Non. Même le micro de M. Le Vourc'h ne veut plus l'entendre. C'est une blague amicale, M. Le Vourc'h.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Pourquoi est-ce que la participation du GEA se réduit ? N'aurait-elle pas pu être maintenue ainsi que l'a fait le Conseil général ? Par rapport aux projets initiaux, les montants ont été sérieusement revus, nous avons largement réduit les projets.

J'ai constaté sur le terrain, notamment sur le chemin des Meuniers, que le projet initial a été fortement corrigé et le parcours modifié. Ces modifications qui sont tout de même conséquentes par rapport au projet initial et conséquentes par rapport à la vie du quartier n'ont été présentées ni aux habitants ni aux élus. Je m'interroge sur ce point. Nous devons être informés de ces changements. Aujourd'hui, le chemin des Meuniers n'aboutit nulle part, on y trouve un talus que les enfants empruntent mais ce talus lui-même n'est pas aménagé. Une circulation s'est mise en place naturellement mais qui est loin d'être sécurisante pour les enfants.

M. Michel CHAMPREDON

M. Desfresnes.

M. Thierry DESFRESNES

Vous évoquez un talus, M. Le Vourc'h ; je suis tout à fait d'accord pour aller voir avec vous ce qu'il en est. S'il y a un problème à régler sur le chantier, nous le réglerons sans souci. Les travaux ne sont d'ailleurs pas véritablement commencés sur le chemin des Meuniers, il y aura des éléments à revoir. S'agissant de la baisse des montants des opérations, je rappellerai qu'une décision avait été prise ici même il y a deux ou trois ans qui visait à baisser les moyens sur les travaux à réaliser.

Quant à la présentation à la population, je n'ai pas en tête le nombre de fois où ces questions ont été évoquées dans des réunions publiques à la maison de quartier de Nétreville, mais en tous cas l'information est passée.

Ceci dit, pour la question précise que vous posez, je suis tout à fait prêt à me rendre sur le terrain. Nos bureaux en mairie sont séparés de trois mètres cinquante, je vous propose que nous en parlions à l'occasion.

M. Michel CHAMPREDON

S'agissant des réunions, je doute que nous ayons oublié d'informer la population.

Nous avons un coût à assumer ; à partir du moment où un partenaire comme le Conseil général ou le FEDER décide de donner plus, il est sûr que mécaniquement le maître d'ouvrage, à savoir l'Agglomération, a un peu moins à dépenser. Tant mieux pour nous ! Mais ce n'est pas pour cela que le projet est dénaturé ou amoindri ni dans son impact ni dans ses qualités. Il s'agit d'une modification du plan de financement et non d'une modification du projet en soi.

Y'a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non plus. Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **MODIFIE** tel que ci-après le plan de financement de l'opération d'aménagements urbains et paysagers.

Proposition de modification du Plan de financement 10 octobre 2013	Coût HT	GEA	Ville Evreux	CG 27	FEDER
<i>Chemin des meuniers</i>	<i>366 121 €</i>	<i>191 214 €</i>	<i>42 715 €</i>	<i>28 000 €</i>	<i>104 192 €</i>
<i>Allée des pommiers</i>	<i>325 008 €</i>	<i>175 018 €</i>	<i>17 798 €</i>	<i>28 000 €</i>	<i>104 192 €</i>
TOTAL	691 129 €	366 232 €	60 513 €	56 000 €	208 384 €

Maison de la Justice et du Droit – Réouverture – Convention de fonctionnement

M. Michel CHAMPREDON

La délibération suivante concerne la convention relative à la Maison de la Justice et du Droit (MJD).

M. Desfresnes.

M. Thierry DESFRESNES

Je veux bien en dire deux mots mais je serai vraiment très rapide.

En fait nous avons prévu à une époque de ne plus participer et de ne plus être signataire de la convention, la Ville d'Evreux ayant fait le choix de reprendre cette compétence et de se charger des modalités de réouverture de la Maison de la Justice et du Droit. Or, il apparaît que si l'Agglomération se retire purement et simplement de la démarche, cela risque de poser de sérieux problèmes, y compris au Ministère de la Justice, pour relancer toute la mécanique. L'idée est de rester observateur en tant que signataire de cette convention.

Le deuxième point ne concerne même pas mes crédits mais plutôt ceux de Claude Métayer puisqu'il s'agit de prendre en charge quelques petits travaux d'adaptation des locaux comme l'aménagement d'une rampe d'accès pour handicapés pour cette nouvelle Maison de la Justice et du Droit qui sera installée derrière la Mairie d'Evreux, dans des locaux à côté de la Police Municipale.

M. Michel CHAMPREDON

Ce sera bien pour tous les habitants de l'agglomération de disposer d'une nouvelle Maison de la Justice et du Droit dont les permanences seront tenues par un personnel de justice.

Y'a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non plus. Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la nouvelle convention de fonctionnement de la MJD et ses éventuels avenants à intervenir.
 - **VALIDE**, dans ce cadre, la prise en charge par le GEA des aménagements liés à l'accessibilité extérieure de la MJD, située rue Georges Bernard à Evreux.
-

Commune d'Evreux – PRU de la Madeleine – SECOMILE – Réhabilitation MAD 2 – Subvention

M. Michel CHAMPREDON

Serge Bontemps va nous parler de quatre délibérations qui concernent le domaine de l'équilibre social de l'habitat, en commençant par un dossier SECOMILE visant la réhabilitation de ce que nous appelons Mad 2 (Madeleine 2) et une subvention de l'Agglomération, dans le cadre du PRU de La Madeleine.

M. Bontemps.

M. Serge BONTEMPS

Merci M. le Président. Effectivement il s'agit de La Madeleine 2. Si vous vous en souvenez, il est question de 6 bâtiments : 2 qui sont démolis et 4 qui sont à réhabiliter. Nous traitons ce soir les 4 bâtiments qui sont à réhabiliter : immeubles Erable, Frêne, Chèvrefeuille et Cyprès.

Ces bâtiments relevaient du patrimoine géré par la SAIEM AGIRE, ils ont été vendus à la SECOMILE en vue d'une réhabilitation.

La liste, importante, des travaux vous est fournie. Ceux-ci concernent l'enveloppe et les façades, les parties communes et l'intérieur des logements.

Je voudrais souligner, dans ces travaux, cette amélioration qu'est l'individualisation des compteurs d'eau, et qui était largement demandée par les locataires.

La typologie et les loyers vous sont également présentés. Il est intéressant de noter que le loyer après travaux est sensiblement identique au loyer avant travaux. Aucune surcharge, donc, pour les locataires.

Nous sommes sollicités pour une subvention à hauteur de 400 000 €, représentant 6% du prix de revient.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. M. Desfresnes.

M. Thierry DESFRESNES

Nous avons tout de même bataillé et ferraillé ici et à la Ville d'Evreux contre le projet de démolition des deux autres bâtiments. Mais je voulais simplement dire qu'il s'agit ici d'une belle réhabilitation. Juste un chiffre : ces travaux vont représenter 50 000 € par logement. Ces bâtiments et ces appartements seront vraiment de bonne qualité.

Bien évidemment, nous voterons favorablement cette délibération.

M. Michel CHAMPREDON

Vous n'y êtes pas obligés.

M. Thierry DESFRESNES

Quand il est question de réhabilitation nous sommes d'accord.

M. Serge BONTEMPS

Ça va changer un tout petit peu.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **ACCORDE** à la SECOMILE une subvention d'un montant de 400 000,00 €
-

Commune d'Evreux – PRU de la Madeleine – SECOMILE – Résidentialisation MAD 2 – Subvention

M. Michel CHAMPREDON

La délibération n°34 concerne toujours Mad 2, avec une subvention pour les quatre immeubles en réhabilitation.

M. Serge BONTEMPS

Il s'agit toujours des quatre mêmes immeubles. Après la réhabilitation nous traitons la résidentialisation. Je ne sais pas quelle sera l'attitude de Thierry Desfresnes qui avait présenté ce projet en 1^{ère} commission en mon absence mais il est toujours un peu opposé à la résidentialisation alors que j'y suis foncièrement favorable.

Vous avez la liste des travaux à réaliser. Cette résidentialisation s'élève à 1 453 754,62 € et nous sommes sollicités à hauteur de 100 000 € qui représentent environ 7% du prix de revient.

Thierry Desfresnes.

M. Thierry DESFRESNES

Je n'avais pas prévu d'intervenir mais puisque vous m'interpellez...

S'agissant des résidentialisations, j'y suis opposé quand elles ressemblent à un enfermement des habitants par l'installation de barrières et de clôture. Là ce n'est pas le cas, il s'agit plutôt d'aménagement des espaces extérieurs et nous n'avons aucun souci en la matière, et nous sommes d'accord.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **ACCORDE** à la SECOMILE une subvention d'un montant de 100 000,00 €.
-

Commune d'Evreux – PRU de la Madeleine – Eure habitat –Acquisition/amélioration 6 logements PLAI Bd Gambetta — Garanties communautaires

M. Michel CHAMPREDON

La délibération suivante concerne des garanties communautaires pour six PLAI d'Eure habitat, boulevard Gambetta.

Serge Bontemps.

M. Serge BONTEMPS

Nous sommes toujours sur le PRU de La Madeleine, nous glissons boulevard Gambetta, près de la gare. Il s'agit d'un bâtiment des anciens locaux de la Maison médicale de la clinique Bergouignan. Ce bâtiment racheté va servir à réaliser six logements en PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration), c'est-à-dire des logements avec les loyers les moins élevés. Nous faisons vraiment du social avec les PLAI. Les logements bénéficieront de cinq places de stationnement et d'une place pour personne à mobilité réduite.

Si les bâtiments ne sont pas adaptés, en revanche l'ascenseur a été conservé pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux logements.

La délibération vous présente la typologie et le montant des loyers. Rien à dire de ce côté-là. Nous allons garantir l'emprunt de 411 000 € à hauteur de 50%, soit 205 500 €.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- ***ACCORDE*** à Eure habitat les garanties partielles de deux prêts contractés par le bailleur pour l'acquisition amélioration de 6 logements PLAI Bd Gambetta à Evreux
-

Commune de Fauville – Amélioration d'un logement communal — Subvention communautaire

M. Michel CHAMPREDON

Pour information, nous passons à la deuxième moitié de l'ordre du jour avec la commune de Fauville et une subvention de l'Agglomération pour l'amélioration d'un logement communal.

M. Serge BONTEMPS

La commune de Fauville souhaite réaliser l'amélioration et la remise en état du logement communal et de sa salle d'activités. La délibération présente la liste des remises en état, à la fois extérieures (peinture) et intérieures, au niveau du logement.

Le logement est un trois-pièces d'une surface habitable de 68,17 m², loué 355,68 € soit 5,21 € le m². Mon cher Maire, voilà du très social, et je vous en félicite.

La participation du GEA intervient dans le cadre du PLH (fiche action n°13) à hauteur de 10%, soit 1 262,24 €.

J'en ai terminé.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- ***ACCORDE*** à la commune de Fauville une subvention d'un montant de 1 262,24 €.
-

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Année 2012

M. Michel CHAMPREDON

Rémi Priez va nous rapporter à présent deux délibérations, la première concerne le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2012.

M. Rémi PRIEZ

Il s'agit du traditionnel rapport annuel sur le service d'élimination des déchets. L'une des nouveautés de cette année tient à la présentation elle-même du rapport, une présentation aux couleurs de l'Agglomération.

L'élément majeur à noter sur ce rapport est que pour la quatrième année consécutive nous constatons une baisse notable des quantités de déchets, surtout entre 2011 et 2012. Ce sont là les fruits du plan local de prévention des déchets que mène le service depuis plusieurs années.

Pour le reste, nous sommes sur des chiffres classiques en ce qui concerne toute la partie quantitative des déchets et la partie financière. Il n'y a pas de changements par rapport à l'année dernière. En revanche, il manque une page très importante dans le rapport. Je n'ai pas pu régler le problème, le responsable du service Déchets étant actuellement en stage. Je vais m'en occuper dès demain pour que vous puissiez avoir cette dernière page sur le coût de l'élimination des déchets. Je vais vous en dire deux mots puisque les chiffres pour 2012 ne sont pas comparables aux chiffres des années précédentes. Nous avons en effet changé les modalités de calcul de ces coûts : le contrôleur de gestion intervient à présent sur le calcul, ce qui nous a permis d'affiner les coûts. Nous sommes en train de mettre en place une comptabilité analytique qui nous permet de bien évaluer ces coûts mais aussi de nous inscrire dans une démarche comparative par rapport aux autres collectivités. J'interviendrai dès demain pour que vous puissiez avoir cette information. Je reste à votre disposition et à votre service pour vous donner quelque information sur ce rapport.

M. Michel CHAMPREDON

Merci bien. Il ne s'agit pas de voter mais juste de prendre acte de ce rapport.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- ***PREND ACTE*** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, pour l'année 2012.
-

Tarifs d'interventions du Service Gestion des déchets - Revalorisation pour l'année 2014

M. Michel CHAMPREDON

Ensuite nous avons les tarifs d'interventions du Service Gestion des déchets pour l'année 2014.

M. Rémi PRIEZ

En fait, cela concerne les tarifs hors taxe d'enlèvement des ordures ménagères, donc la redevance spéciale. Nous avons appliqué une augmentation de 1,5%.

Concernant les ordures résiduelles, cela représente un dixième de centime d'augmentation et sur les déchets relevant du tri sélectif, le pourcentage de 1,5% ne se voyant pas, nous avons laissé le même tarif.

Pour la collecte sur les marchés, avec l'augmentation de 1,5% nous passons de 32 000 € à 32 500 €. Cela concerne les trois marchés : les deux marchés d'Evreux centre-ville et le marché du dimanche à La Madeleine.

M. Michel CHAMPREDON

Très bien. Nous avons donc une augmentation de 1,5%.

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **REVALORISE** pour l'année 2014 les forfaits et tarifs d'intervention du service Gestion des déchets
-

Coûts d'interventions du Service Voirie et du Service Propreté - Revalorisation pour l'année 2014

M. Michel CHAMPREDON

Claude Métayer va nous parler de la revalorisation pour 2014 des interventions du service Voirie et du service Propreté.

M. Claude METAYER

Il s'agit du même esprit de revalorisation que celui dont vous a fait part mon collègue Rémi Priez. Une revalorisation de 1.5% pour toutes les prestations qui sont faites au profit des communes, en dehors de la compétence exercée par l'Agglomération.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **REVALORISE** les coûts d'intervention des services Voirie et Propreté pour l'année 2014.
-

Commune d'Emalleville – Assainissement en traverse RD 112 – Subvention d'équipement du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Nous avons ensuite une subvention de l'Agglomération pour la commune d'Emalleville pour l'assainissement en traverse sur la RD112.

M. Claude METAYER

La commune d'Emalleville réalise un important programme d'assainissement en traverse. Le Conseil général intervient à hauteur de 40 % pour un total de travaux de 152 848,90 €. Le GEA intervient, comme de coutume, à 35 % du solde. Il vous est donc proposé d'allouer à la commune d'Emalleville une subvention de 32 098,27 €.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune d'Emalleville (32 098,27 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux.
-

M. Michel CHAMPREDON

Gaston Gaudemer va nous parler du prix de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2014.

M. Gaston GAUDEMER

Lors d'un conseil privé nous vous avons présenté les perspectives financières des services publics d'eau potable et d'assainissement. En ce qui concerne les tarifs de l'eau, nous vous précisons que le retour à l'équilibre du budgetaire de fonctionnement se ferait grâce à la hausse des tarifs et la reprise comptable des subventions d'équipement mais nous vous rappelons également les besoins de financement générés par d'importants volumes d'investissement qui conduiraient à une hausse du tarif pour converger à un tarif de 2,03 € HT à l'horizon 2025. Au moment de la 4^{ème} commission et de la commission des finances, nous proposons plusieurs hypothèses avec notamment une hausse modérée au 1^{er} janvier 2014 en passant le tarif de 1,50 € à 1,53 € et une augmentation de la part fixe de 2% en fonction du diamètre des compteurs. En ce qui concerne le tarif de l'assainissement, nous annonçons également le retour de l'équilibre budgetaire de fonctionnement pour les mêmes raisons que pour l'eau mais rappelons également l'important volume d'investissement réalisé qui laissait envisager une prévision de tarif à l'horizon 2025 de 3,035 €. Comme pour le tarif de l'eau, les membres de la 4^{ème} commission et de la commission des finances ont opté pour une augmentation mesurée en proposant de passer le prix du m³ assaini de 2,26 € à 2,31 €. Il vous est donc proposé, à compter du 1^{er} janvier 2014, de fixer le prix du m³ d'eau potable à 1,53 € HT au lieu de 1,50 € et le prix du m³ d'eau assaini à 2,31 € au lieu de 2,26 €. Je tiens à souligner que vous avez sur table un document qui concerne la mise en place du FSH sur le volet Eau, élément important. Enfin le Conseil général a décidé la mise en place de ce FSH à partir du 1^{er} janvier 2014, à titre expérimental pendant un an. Il fera l'objet d'une évaluation au bout de six mois avec les différents partenaires dont le GEA. L'objectif du FSH est d'accorder des aides aux familles en difficulté pour la prise en charge des frais d'ouverture du compteur d'eau et le maintien de la fourniture d'eau.

M. Michel CHAMPREDON

Et nous votons tous les ans une subvention au Conseil général pour participer à cette partie du Fonds de Solidarité Habitat (FSH) destinée à la prise en charge, pour les familles qui ne le peuvent pas, de tout ou partie de leur facture d'eau.

M. Laheye.

M. José LAHEYE

Je vous remercie.

Ce que M. le Président vient de rappeler sur le FSH est absolument bien, nous l'avons réclamé depuis des années, et il va permettre à de nombreuses familles de ne pas couler.

Voilà une mesure concrète pour ceux qui ne peuvent plus payer l'eau et qui sont étranglés.

Je rappelle tout de même notre position sur les augmentations de l'eau : nous payons plein pot des augmentations considérables de l'assainissement de l'eau par le dimensionnement des deux usines. Nous avons été assez raisonnables à la commission pour choisir la fourchette la plus basse mais cette solution ne me satisfait toutefois pas. Je répète que nous devrions demander à l'Etat et à l'Agence de l'Eau un redimensionnement de la dette et de l'aide de l'Etat pour permettre que cette augmentation qui va être continue pendant des années ne pèse pas sur le budget des ménages. Pour cette raison je m'abstiendrai sur ce dossier et je demanderai à mes collègues de s'abstenir.

M. Michel CHAMPREDON

M. Gaudemer.

M. Gaston GAUDEMER

Je signalerai d'ailleurs à ce sujet, M. Laheye, que l'Etat a ponctionné 220 M€ à l'Agence de l'Eau.

M. Michel CHAMPREDON

L'Etat cherche de l'argent partout. Vu les déficits qu'il y a partout, on cherche de l'argent partout.

Sur cette proposition faite par la commission mais également le Conseil y'a-t-il des oppositions ?

Non. Des abstentions ? Sept abstentions.

Le Conseil d'Agglomération (moins 7 abstentions)

- **FIXE** le prix du m³ d'eau potable à 1,53 € HT
- **FIXE** le prix du m³ d'eau assaini à 2,31 € HT
- **FIXE** le tarif des abonnements tel que ci-après :

Tarifs d'intervention du service eau potable - Année 2014

M. Michel CHAMPREDON

Nous avons ensuite les tarifs 2014 pour les interventions des services eau et assainissement.

M. Gaston GAUDEMER

Comme pour le service des déchets, nous vous proposons une augmentation de 1.5% sur l'ensemble des services eau et assainissement pour 2014.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **REVALORISE de 1,5 % les tarifs d'intervention du service eau à compter du 1^{er} janvier 2014.**
-

Tarifs d'intervention du service assainissement collectif - Année 2014

M. Gaston GAUDEMER

Je parlais de l'eau potable et de l'assainissement, nous avons la même chose.

M. Michel CHAMPREDON

1.5 % d'augmentation.

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **REVALORISE de 1,5 % les tarifs d'intervention du service assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2014.**
-

Tarifs d'intervention du service assainissement non collectif - Année 2014

M. Michel CHAMPREDON

La délibération n°44 concerne l'assainissement non collectif.

M. Gaston GAUDEMER

Un dossier un peu différent. Le budget de fonctionnement n'étant pas en mesure aujourd'hui de contribuer à l'autofinancement des travaux de réhabilitation et compte tenu de l'échelonnement sur 5 ans de la participation des usagers aux travaux de réhabilitation, nous avons une augmentation un peu plus conséquente, de 3%, sachant que la redevance est actuellement de 35,19 €.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **REVALORISE de 3 % les tarifs d'intervention du service assainissement non collectif à compter du 1^{er} janvier 2014.**
-

Tarifs d'intervention du service eau et assainissement – Création d'un nouveau tarif pour les poteaux incendie

M. Michel CHAMPREDON

La délibération suivante concerne la création d'un nouveau tarif pour les interventions sur les poteaux incendie, toujours dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

M. Gaston GAUDEMER

Il s'agit, dans cette délibération, de respecter le temps réglementaire et comptable. Elle précise que le service public de défense extérieure contre l'incendie demeure de la compétence exclusive des communes, ce qui veut dire que lors de l'intervention du GEA pour le remplacement ou la réparation des ouvrages il est proposé de facturer aux communes les pièces de rechange selon le détail qui vous est donné dans la délibération et la main d'œuvre selon les modalités que vous venez de voter dans la délibération précédente.

Nous pourrions peut-être un jour nous poser la question d'un éventuel transfert de charge à ce niveau-là.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des remarques ? Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** la création de tarifs spécifiques pour les interventions du GEA sur les poteaux incendie, pour le compte des communes, à compter du 1^{er} janvier 2014, étant précisé que ces tarifs seront complétés par les tarifs de main d'œuvre et de déplacement des véhicules.

Programme d'assainissement collectif - 3ème tranche – Aviron - Assistance à maîtrise d'ouvrage – Demande de subvention

M. Michel CHAMPREDON

Nous avons ensuite une demande de subvention pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage du programme d'assainissement collectif (3^{ème} tranche) d'Aviron.

M. Gaston GAUDEMER

Domage que le Maire d'Aviron soit parti.

M. Michel CHAMPREDON

Il se sentait juge et parti, donc il est parti.

M. Gaston GAUDEMER

Il s'agit en fait de la réalisation des études et des travaux de la dernière tranche d'extension de l'assainissement collectif d'Aviron. L'estimation de cette opération est de 3 400 000 €. Elle vise à raccorder entre 200 et 250 propriétés à court et moyen termes.

M. Béhar, nous parlons de vous.

M. Claude BEHAR

Je sais.

M. Gaston GAUDEMER

Au regard de la complexité de ce dossier, tant technique que financière, il vous est proposé de recourir à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et de solliciter les subventions tant auprès de l'Agence de l'Eau que du Conseil général, sachant que la mission de cet AMO est estimée à 15 000€. L'étude abordera également l'opportunité d'intégrer dans cette opération les travaux en domaine privé aux motifs que l'Agence de l'Eau pourrait participer à leurs financements à hauteur de 3 500 € par branchement. Ce n'est pas encore gagné mais le dossier est en bonne voie, et je pense que ce serait intéressant, raison pour laquelle je souhaitais que nous intégrions cet élément dans la délibération et que l'AMO se penche sur la question, ce qui permettrait de rassurer les propriétaires qui vont se raccorder. Le GEA profitera également de cette opération pour réaliser les travaux de renouvellements et de renforcements des réseaux et branchements d'eau potable dont le montant est estimé à 565 000 €.

Il vous est donc demandé ce soir de décider la réalisation des études et des travaux et de solliciter les subventions pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec dérogation pour débiter cette mission avant l'accord définitif des financements.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** la réalisation des études et des travaux d'extension de l'assainissement collectif d'Aviron (tranche 3)
- **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil général de l'Eure les subventions auxquelles le Grand Evreux Agglomération peut prétendre pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi qu'une dérogation éventuelle pour débiter cette mission avant l'accord définitif de subvention.

Commune d'Irreville - Gestion des ruissellements –Travaux d'aménagement-Acquisitions de la parcelle ZB 54 appartenant à M Drouard Michel et de la parcelle ZB 45p appartenant à Mme DROUARD Evelyne – Demande de subvention

M. Michel CHAMPREDON

La délibération suivante concerne la commune d'Irreville et la gestion des ruissellements. Il s'agit de demander une subvention pour des travaux d'aménagement.

M. Gaston GAUDEMER

Il s'agit également d'acquisitions de parcelles.

Les études concernant un programme d'aménagement de ruissellement ont été engagées depuis plusieurs années dans le bassin versant de la vallée d'Eure, en partenariat avec la communauté de communes Eure Madrie Seine.

La délibération qui nous est soumise concerne l'acquisition de terrains afin de lutter, sur la commune d'Irreville, contre le risque de pollution de la ressource en eau : il est prévu un aménagement aux abords de la mare communale.

Dans le cadre de ces travaux, il convient d'acquérir une parcelle de 9 514 m² au prix de 0,70 € le m², soit 6 659,80 € et une parcelle de 1 800 m² au prix de 1 260 € ; et de verser une indemnité aux exploitants agricoles de 630 €.

Je me permets toutefois de rappeler, au regard de l'importance des coûts des aménagements prévus ou supportés par le budget général, qu'il avait été discuté en 4^{ème} commission de l'éventualité de mettre en place une stratégie foncière pouvant aboutir à une participation des communes à l'achat et à l'entretien des aménagements.

Il conviendra, à mon avis, de reconduire lors de prochaines réunions une réflexion sur une telle stratégie, mais au regard de l'avancement des dossiers dans ce bassin, il importe de ne pas compromettre les négociations foncières conduites avec beaucoup de difficulté, et je vous propose donc d'acquérir les parcelles citées précédemment et de solliciter les subventions.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- DECIDE d'ACQUERIR :

- *la parcelle ZB 54 appartenant à M. DROUARD Michel, d'une superficie de 9 514 m², au prix de 0,70 €/m² soit 6 659,80 € et signer l'acte de vente et tout document y afférent dont le prêt à usage*
- *une partie de la parcelle cadastrée en section ZB n°45 d'une superficie d'environ 1 800m² appartenant à Mme DROUARD Evelyne afin d'y réaliser la noue recueillant les eaux pluviales et le triangle de la parcelle ne pouvant plus être cultivé par l'exploitant agricole, MM. Van Laecken Vincent et Denis, représentant le GAEC du Cravalet, au prix de 0,70€ le m².*

- DECIDE le versement d'une indemnité d'éviction de 0,35 €/m² à MM Van Laecken Vincent et Denis, représentant le GAEC du Cravalet soit 630 €

- AUTORISE le Président à SIGNER les actes de vente et tout document à intervenir et à SOLLICITER les subventions auxquelles le GEA peut prétendre auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil général.

Château d'eau de la Trémouille – Installation d'une station de radiotéléphonie mobile - Convention d'utilisation entre le GEA et BOUYGUES TELECOM

M. Michel CHAMPREDON

La délibération suivante concerne l'installation d'une station de radiotéléphonie sur le château d'eau de la Trémouille

M. Gaston GAUDEMER

Bouygues Télécom souhaite effectivement installer, dans le cadre de la densification de son réseau de 3^{ème} et 4^{ème} génération, un relai sur le château d'eau de Trémouille où sont déjà implantés plusieurs opérateurs.

Conformément aux précédentes délibérations, une convention sera signée pour une durée de 12 ans sans reconduction, moyennant le versement d'une redevance d'un montant fixé à 10 000 € par an, indexé sur un taux fixe annuel de 2%.

Dorénavant le GEA devra appliquer le taux de TVA, donc il convient de préciser 10 000 € HT, ce qui n'était pas précisé dans les conventions précédentes. Je vous demanderai d'en tenir compte dans les délibérations suivantes.

Il sera également précisé, pour répondre à la demande de certains d'entre vous, que cette installation ne devra entraîner aucune nuisance aux riverains ou à l'environnement.

Il est proposé d'inclure une clause où la redevance annuelle couvre 7 déplacements du GEA, sachant que tout déplacement supplémentaire sera facturé 125 € HT.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ou tout avenant à intervenir avec Bouygues Télécom et à **PERCEVOIR** la redevance afférente à l'utilisation du réservoir de la Trémouille.
-

Châteaux d'eau - Conventions d'utilisation entre le GEA et les différents occupants - Avenants concernant l'application de la TVA

M. Michel CHAMPREDON

La délibération n°49 concerne également les châteaux d'eau.

M. Gaston GAUDEMER

C'est exactement ce que je viens de vous dire concernant la TVA. Les conventions doivent tenir compte de la TVA.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions ou les avenants à intervenir prenant en compte les modifications à passer avec les différents occupants des châteaux d'eau du territoire du Grand Evreux Agglomération pour l'application de la TVA aux conventions d'utilisation et à **PERCEVOIR** les redevances afférentes à l'utilisation des châteaux d'eau.
-

Dévoisement de réseau d'eau potable - Convention de servitude de passage de réseau entre GlaxoSmithKline et le GEA

M. Michel CHAMPREDON

La délibération n°50 concerne le dévoiement du réseau, avec une convention de passage.

M. Gaston GAUDEMER

Nous nous sommes aperçus qu'un réseau passait chez GlaxoSmithKline, il s'agit donc d'établir une convention de servitude de passage avec l'entreprise.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de servitude de passage des réseaux d'eau potable et d'eaux usées à passer avec la société GlaxoSmithKline et le GEA.
-

Schéma directeur d'Adduction d'Eau Potable - Désignation des membres du comité de pilotage

M. Michel CHAMPREDON

La délibération suivante concerne la désignation des membres du comité de pilotage du schéma directeur d'adduction d'eau potable.

M. Gaston GAUDEMER

Le schéma directeur d'adduction d'eau potable date puisqu'il a été élaboré en 1998, et sur une partie seulement du territoire communautaire. Il est donc d'actualité de le remettre à jour. J'ai proposé aux membres de la commission qui le souhaitait de faire partie du comité de pilotage.

J'ai quatre noms : Jean-Luc Cintrat, Gilbert Jouen, José Laheye et moi-même. Eventuellement, si d'autres personnes veulent participer à ce comité de pilotage, ils sont les bienvenus.

M. Michel CHAMPREDON

J'ouvre les candidatures. Marie-Claude Ottavi.

M. Gaston GAUDEMER

Avec plaisir, Madame.

M. Michel CHAMPREDON

Attention, votre remarque est presque sexiste.

M. Gaston GAUDEMER

Pas du tout !

M. Michel CHAMPREDON

D'autres candidats ? Marianne Plaisance. Coup double.

M. Gaston GAUDEMER

Deux femmes. N'y en a-t-il pas une troisième ?

M. Michel CHAMPREDON

Arnaud Mabire. Vous l'acceptez quand même, M. Gaudemer ?

M. Gaston GAUDEMER

Oui, je l'accepte. Avec ces trois collègues de plus, y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci bien.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DESIGNE** les membres du comité de pilotage tel que ci-après :
 - Gaston GAUDEMER
 - Jean-Luc CINTRAT
 - Gilbert JOUEN
 - José LAHEYE
 - Marie-Claude OTTAVI
 - Marianne PLAISANCE
 - Arnaud MABIRE
-

Parc d'activités de la Rougemare - Cession de terrain à la SARL IMMO CORBIN - Modification de la délibération n° 1 du 2 avril 2013

M. Michel CHAMPREDON

La délibération n°52 concerne le secteur du développement économique, Sophie Buquet-Renollaud va donc nous en parler. Il s'agit de modifier une délibération d'avril dernier qui portait sur une cession de terrain à la SARL IMMO CORBIN.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

La délibération était caduque du fait que l'acquéreur IMMO CORBIN, pour le garage CRETOT, n'avait pas retourné son compromis dans les temps pour des raisons de montage de son prêt. Le projet est toujours actif, il vous est proposé de délibérer de nouveau pour lui accorder un petit délai supplémentaire. Le compromis de vente n'a pas besoin d'être modifié, il devra nous être retourné dans un délai d'un mois.

Le dossier n'est pas passé en 5^{ème} commission mais a été validé par la 6^{ème} commission.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **MODIFIE** la délibération n°1 du 2 avril 2013 afin d'accorder un délai supplémentaire à la société pour la signature du compromis de vente
 - **CEDE** à la SARL IMMO CORBIN représentée par M. Pierre Corbin ou toute société qu'elle se substituera à la condition que M. Corbin en soit le gérant, environ 10 500 m² de terrain aux conditions financières définies dans la délibération du 2 avril 2013
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.
-

Salon Créer, reprendre une entreprise en Normandie - Partenariat GEA / CCI

M. Michel CHAMPREDON

La délibération suivante concerne un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie pour la participation au salon « Créer, reprendre une entreprise en Normandie ».

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Il s'agit d'un salon auquel nous avons déjà participé, il vous est proposé de reconduire cette participation. Nous savons tous quels sont les enjeux liés à la création et à la reprise d'entreprises sur le territoire. Il vous est donc proposé de participer de nouveau à cette manifestation intéressante, pour la modique somme de 1 794 €.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la participation du Grand Evreux Agglomération à l'édition 2013 du salon « Créer, reprendre une entreprise en Normandie » qui se déroulera le 16 octobre 2013 à la CCI de l'Eure.
 - **OCTROIE** la somme de 1 794 € à la CCI de l'Eure dans le cadre de ce partenariat.
 - **AUTORISE** Monsieur le Président du Grand Evreux Agglomération à signer la convention afférente et les éventuels avenants à intervenir.
-

Assistance technique au développement et à la mise en œuvre des clauses sociales dans les Marchés Publics des services déconcentrés de l'Etat - Conventions partenariales avec la DREAL de Haute Normandie et La Plateforme Achats Finances Ile de France

M. Michel CHAMPREDON

La dernière délibération du secteur développement économique concerne l'assistance technique au développement avec une convention partenariale avec la DREAL Haute-Normandie et la Plateforme achat finance Ile-de-France.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Nous sommes tout à fait dans le cadre de notre mission de développement des clauses sociales dans les marchés publics. Il s'agit de signer avec ces deux entités de l'Etat deux conventions différentes mais de même contenu. Nous les accompagnons pour l'insertion de clauses sociales dans leurs marchés dans le cadre d'une convention nationale.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **VALIDE** les actions de partenariat à mener avec la Plateforme achat finance d'Ile-de-France et avec la DREAL de Haute-Normandie pour l'insertion de clauses d'insertion dans leurs marchés publics
 - **AUTORISE** Monsieur le président à **SIGNER** les conventions afférentes et avenants éventuels à intervenir.
-

Soutien aux institutions locales de la Recherche – Le Centre de Ressources Technologiques Agro Hall Subvention en investissement 2013 - Livre Vert Enjeu 2 Orientation 4

M. Michel CHAMPREDON

Notre collègue François Gantier va nous parler à présent de l'enseignement supérieur et de la recherche, en commençant par une subvention au titre de l'année 2013 pour le centre de ressources Agro-Hall.

M. François GANTIER

Les quatre délibérations relatives à l'enseignement supérieur poursuivent toutes un but commun qui est de renforcer autant que faire se peut notre soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche sur le bassin ébroïcien.

La première délibération, n°55, vous demande d'octroyer une subvention d'investissement de 5 000 € au CRT Agro-Hall, l'un des acteurs majeurs de la filière locale « Chimie-Biologie-Santé », qui travaille dans les technologies innovantes de décontamination. Cette subvention leur permettra d'acquérir une armoire réfrigérée négative. Ne me posez pas trop de questions sur ce sujet, je serai bien embêter pour vous répondre.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **OCTROIE** une subvention d'investissement de 5 000 € au CRT Agro-Hall
 - **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer les conventions afférentes à l'octroi de la subvention ci-dessus mentionnée, ainsi que tout avenant et document liés à ladite subvention.
-

Soutien à la formation universitaire dispensée par l'Université de Rouen – Institut Universitaire Technologique d'Evreux - Subvention Investissement 2013 - Livre Vert Enjeu 2 Orientation 4

M. Michel CHAMPREDON

Il s'agit ensuite d'une subvention au titre de 2013.

M. François GANTIER

Vous en avez une version légèrement modifiée sur table. Cette délibération concerne des subventions pour l'IUT :

- une subvention d'investissement pour un montant de 10 000 € au titre du projet d'investissement informatique et audiovisuel ;
- une subvention d'investissement d'un montant de 20 000 € pour un projet de plateau toxicologique.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **OCTROIE** à l'Université de Rouen :
 - o une subvention d'investissement d'un montant de 10 000 € au titre du projet d'investissement informatique et audiovisuel,
 - o une subvention d'investissement d'un montant de 20 000 € au titre du projet de plateau toxicologique.
 - **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant légal à signer les conventions afférentes à l'octroi de la subvention ci-dessus mentionnée, ainsi que tout avenant et document liés à ladite subvention, avec l'Université de Rouen qui s'engagera à flécher ces investissements vers le site de l'IUT d'Evreux.
-

Soutien à la mise en place d'un forum des formations supérieures – Partenariat Bassin Education Formation, Centre d'information et d'orientation - Subvention 2013 - Livre Vert Enjeu 2 Orientation 4

M. Michel CHAMPREDON

La délibération n°57 concerne le partenariat avec le Bassin Education et Formation et le CIO.

M. François GANTIER

Ils organisent le 26 novembre prochain un forum des formations supérieures à destination des lycéens eurois. L'opération est soutenue par le Rectorat de Haute-Normandie, le Département de l'Eure, la Ville d'Evreux, et donc le GEA, qui est associé à la coordination de l'événement.

Nous sommes sur un budget prévisionnel de 12 045 € et il vous est proposé d'accorder une subvention de 4 000 € qui sera versée au lycée Léopold Sedar Senghor, coordinateur du Bassin Education Formation Evreux Verneuil.

Cette délibération a reçu un avis favorable des 5^{ème} et 6^{ème} commissions.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **OCTROIE** une subvention d'un montant de 4 000 € au lycée Léopold Sedar Senghor, coordinateur du Bassin Education Formation Evreux Verneuil, pour la création d'une plaquette recensant l'offre de formation supérieure locale.
 - **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant légal à signer les conventions afférentes à l'octroi de la subvention ci-dessus mentionnée, ainsi que tout avenant et document liés à ladite subvention.
-

Soutien au déploiement de l'offre de formation du CNAM Haute-Normandie - Subvention 2013
- Livre Vert Enjeu 2 Orientation 4

M. Michel CHAMPREDON

La délibération suivante concerne le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) qui nous sollicite pour une subvention. Nous le logeons également à la pépinière scientifique. Nous avons une modification à apporter à la délibération. M. Gantier.

M. François GANTIER

J'espère que je ne vais pas dire de bêtise parce que j'ai été averti tout à l'heure.

M. Michel CHAMPREDON

Je peux préciser les choses.

Quand le CNAM s'est installé l'an dernier, nous avons convenu que nous lui donnerions une subvention de 20 000 €, plus l'hébergement. En fait, dans le moulinage administratif cette subvention est devenue 20 000 € dont la prise en charge du coût de fonctionnement, soit 13 000 € de fonctionnement de la bio-pépinière, ce qui ramenait la subvention de fonctionnement à 7 000 € seulement. Le CNAM nous a gentiment rappelé que les engagements initiaux portaient sur 20 000 € plus l'hébergement gratuit et non pas 20 000 € dont l'hébergement déduit.

A un moment donné, je ne sais pourquoi, dans la circulation des informations, au lieu que l'hébergement s'ajoute, il a été retranché.

Il s'agit donc en fait de rétablir l'engagement qui avait été pris, soit 20 000 € en argent et le logement gratuit.

Mme Buquet-Renollaud.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

J'ai quelques éléments d'explication puisque nous avons discuté ce dossier en 5^{ème} commission.

L'engagement comprenait aussi le fait que l'hébergement était sur une durée limitée, la bio-pépinière n'ayant pas vocation à devenir un établissement recevant du public, ce qui est pourtant le rôle du CNAM.

J'ose espérer que le CNAM va aussi tenir son engagement d'aller s'installer dans d'autres locaux parce que jusqu'ici nous nous inquiétons qu'il reste durablement avec ce double soutien de l'Agglomération qui était un soutien de démarrage.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

M. Michel CHAMPREDON

Effectivement, le CNAM a cherché des locaux, trois ont été évoqués.

Le centre universitaire Tilly semblait un lieu bien naturel puisque les élèves instituteurs arrivaient déjà de l'ex-IUFM de Saint Michel pour atterrir à l'université. Il y aurait eu une forme de cohérence à ce que le CNAM s'y installe mais le Directeur du centre de Tilly a fait la démonstration que son bâtiment était plein à craquer et qu'il ne pouvait donc pas l'accueillir. Dont acte. Nous trouvons cela dommage mais c'est ainsi.

Une autre formule serait l'installation au sein de l'IUT d'Evreux, lequel est vraiment plein à craquer mais le Directeur est prêt à pousser les murs pour accueillir le CNAM dans de bonnes conditions.

Une troisième possibilité existe qui consisterait à installer le CNAM dans des locaux de la SILOGE sur le quartier de La Madeleine.

Le CNAM prendra sa décision la semaine prochaine après avoir visité les locaux de La Madeleine, en se basant sur des critères d'accessibilité, de distribution des différents espaces.

Ce sera donc ou à l'IUT ou à La Madeleine. A charge pour le CNAM de décider au sein de son Conseil d'administration. Pour l'instant il est sur ces deux pistes et il a donc effectivement prévu de quitter la bio-pépinière.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Qu'il s'engage à quitter la bio-pépinière, mais pas dans deux ans.

M. Michel CHAMPREDON

Avec ces compléments d'information, y'a-t-il des oppositions ? Il faut modifier la délibération.

M. François GANTIER

La subvention n'est plus de 7 000 € mais de 20 000 €.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au CNAM pour le déploiement de son offre de formation supérieure.
 - **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant légal à signer les conventions afférentes à l'octroi de la subvention ci-dessus mentionnée, ainsi que tout avenant et document liés à ladite subvention.
-

Dispositif de soutien à l'hébergement touristique rural – Création d'un gîte de 4 lits à Irreville (dossier M. Treille/Mme Blonde) – Création de deux gîtes de 6 et 8 lits au Val David (dossier M. Confais) – Subventions du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Nous avons ensuite deux subventions de l'Agglomération dans le cadre du dispositif de soutien à l'hébergement touristique rural. Claude Béhar va nous en parler.

M. Claude BEHAR

Ce dispositif de soutien a été mis en place en 2010 du fait du manque d'hébergement sur le territoire d'Evreux dans le domaine de l'hôtellerie et du fait que le type d'hébergement en gîte est très apprécié par les familles et se trouve en plein essor.

Ce dispositif est mené en collaboration avec le Département de l'Eure qui accorde 1 500 € par lit. Le GEA, quant à lui, donne 1 000 € par lit, ce qui permet aux propriétaires d'obtenir une participation de l'ordre de 20 à 25% du coût des opérations.

Il s'agit, dans la délibération, de deux opérations :

- la création d'un gîte de 4 personnes (4 lits) à Irreville pour un montant de travaux estimé à 31 000 € TTC et pour laquelle il s'agirait de se prononcer pour une subvention de 4 000 €. Le Conseil général accordant pour sa part 6 000 €, nous arriverions à un total de 10 000 €, soit plus de 30% de soutien.
- la création de deux gîtes, 6 et 8 lits, au Val David : les travaux sont estimés à 30 000 € TTC pour le premier gîte et à 45 000 € TTC pour le second. Il est donc demandé d'accorder une subvention de 14 000 € au total.

Pour information, ces dossiers sont instruits par l'Association Départementale pour le Tourisme en Milieu Rural (ADETMIR) créée par la Chambre d'Agriculture.

Les autres relais de validation des dossiers sont Eure Tourisme pour le label « Clévacances » et l'Association départementale Accueil Paysan pour le label « Accueil Paysan ».

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Il s'agit d'un projet intéressant.

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **OCTROIE** une subvention de 4 000 € pour le projet de gîte rural de M. Treille et Mme Blonde à Irreville.
 - **OCTROIE** une subvention de 14 000 € pour le projet de gîte rural de M. Confais au Val David.
-

M. Michel CHAMPREDON

Le dossier suivant concernant l’approbation du rapport d’activité 2012 de l’Office du Tourisme, nécessite que nous prenions acte.

Les documents dont vous disposez sont passés en commissions.

Je noterai toutefois deux ou trois informations.

L’autofinancement de l’Office de Tourisme a augmenté : il était de 25 % en 2011 et il est de 30% en 2012. Plutôt une bonne nouvelle. Les partenariats, les encarts publicitaires, les recettes de boutique, la commercialisation de groupes individuels et collectifs participent de ce bilan. La stratégie financière de l’Office du Tourisme repose aussi sur la recherche de nouvelles recettes privées pour pouvoir ne pas dépendre uniquement des subventions. Même si 70% des recettes sont encore constituées de subventions en 2012, le chiffre baisse puisqu’il était de 75% en 2011 : la part subventions a donc légèrement baissé de 5%.

Je rappelle que l’Agglomération donne 568 000 € et l’Etat 9000 € au titre de contrats aidés.

Vous avez ensuite deux communications présentant des photographies, des camemberts etc. qui nous donnent une bonne visibilité des activités de l’Office du Tourisme structurées autour de l’accueil du public, la réception des groupes individuels ou collectifs, l’animation d’une part et de l’observatoire économique, la coordination des acteurs locaux et le développement d’un certain nombre de labels d’autre part.

Rappelons que l’Office du Tourisme a travaillé sur le label « Qualité Tourisme » qu’il a obtenu ; sur son classement en 4 étoiles ; sur le label « Tourisme et Handicap ». Il a également travaillé sur le projet « Evreux en lumières », qui n’est pas abouti mais est toujours en cours de création. Il a également participé à des activités de pleine nature et au travail sur les bandes fleuries.

Je ne vais pas entrer dans le détail, cela relève des commissions, mais je voulais tout de même en dire deux mots de façon très synthétique.

M. Lahey.

M. José LAHEYE

Vous allez dire que je redonde et que je milite toujours pour le sport mais les sports ne sont toujours pas pris en compte.

M. Michel CHAMPREDON

Sport et tourisme. Claude Béhar.

M. Claude BEHAR

Je ne vais pas répondre à Sport et Tourisme, j’entends bien la demande de José Lahey.

Je voulais simplement dire qu’aujourd’hui, même si les usagers râlent à propos des embouteillages, le mal nécessaire que sont les travaux d’aménagement de la ville est un bel atout pour l’avenir, à court terme, pour le développement du tourisme. Ceci étant, il faudra que nous, élus, soyons un peu moins frileux sur le sujet, le tourisme représentant tout de même 6.5% du PIB, 10 000 emplois dans l’Eure. J’espère qu’à partir des atouts dont nous disposons, tant au niveau de la ville que de l’agglomération, nous serons bientôt capables de proposer une offre touristique. Il nous reviendra à nous, élus, de définir et décliner un projet dans lequel la demande de José Lahey pourra entrer. Mais il ne s’agit pas de mener une politique touristique à partir d’une superposition de demandes. Nous sommes d’accord. J’espère, avec la nouvelle mandature, que ce qui s’est passé jusqu’alors aura été utile, les petites histoires faisant l’histoire ; et j’espère que d’ici un an nous construirons vraiment une politique touristique parce qu’Evreux a des choses à dire et à montrer. De plus, il serait bon que l’Office du Tourisme travaille en collaboration avec Eure Tourisme pour définir et qualifier une offre touristique à partir des atouts mis en place depuis un certain nombre d’années.

M. Michel CHAMPREDON

José Lahey.

M. José LAHEYE

Je suis tout à fait d’accord avec vous, Claude, mais je vois que l’offre culturelle est répertoriée sur une rubrique et pas le sport. Je rappelle tout de même que les nuitées correspondant aux venues des basketteurs sont de l’ordre de quelques milliers par an. Je voudrais que cela soit pris en compte. La Directrice fait de la résistance, je fais de la résistance aussi.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il d'autres remarques ? Non. Nous prenons acte du rapport 2012. Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport d'activité 2012 de l'OT du Grand Evreux ainsi que le compte administratif 2012.
-

Agence de développement stratégique de l'Eure – Adhésion

M. Michel CHAMPREDON

Nous avons ensuite une délibération importante.

Le Conseil général de l'Eure a décidé de créer une Agence de Développement Stratégique de l'Eure après avoir constaté que cela faisait un certain nombre d'années que nous n'avions pas d'agence d'urbanisme pour nous aider dans la réflexion stratégique en termes d'aménagement du territoire. Nous sommes à la jonction de l'Île-de-France et de la sphère d'influence rouennaise : il est donc nécessaire de disposer d'un outil de planification, de programmation et de développement stratégique du territoire. Cet outil doit associer les agglomérations. Il nous est donc proposé ce soir de désigner des candidats. Je passe la parole à Jean-Claude James pour présenter le rapport.

M. Jean-Claude JAMES

Merci M. le Président.

L'Agence de Développement a pour missions principales :

- Une mission d'inter-territorialité ;
- Une mission de grandes infrastructures ;
- Une mission Axe Seine.

Je ne détaille pas. Comme le disait à l'instant M. le Président, il est indispensable que le GEA soit représenté au sein de cette instance.

Le coût de cet outil est évalué à 400 000 € dont 54 000 € de participation pour le GEA et 200 000 € pour le Conseil général.

Cette participation est actuellement prévue au budget primitif 2013 sous l'antenne 3204.

Elle devra être délibérée chaque année. Il vous est donc demandé d'approuver l'adhésion du GEA à cette structure ; d'en adopter les statuts ci-annexés ; d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents ; et de désigner deux représentants du GEA appelés à siéger à l'assemblée générale de cette agence. Voulez-vous d'autres renseignements sur la structure ?

M. Michel CHAMPREDON

Non.

Les deux candidats seraient Sophie Buquet-Renollaud et moi-même si vous en êtes d'accord, en sachant que tout cela sera revu dans cinq mois.

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci bien.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion du Grand Evreux Agglomération à l'Agence de Développement Stratégique de l'Eure
 - **ADOpte** les statuts de l'Agence
 - **AUTORISE** M. le Président à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette adhésion
 - **DESIGNE** M. CHAMPREDON et Mme BUQUET-RENOLLAUD en qualité de représentants du GEA appelés à siéger à l'assemblée générale de l'Agence de Développement Stratégique de l'Eure.
-

ZAC du Long Buisson - Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Guichainville - Avis du GEA

M. Michel CHAMPREDON

La délibération suivante concerne la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Guichainville.

Jean-Claude James.

M. Jean-Claude JAMES

Il s'agit de modifier un zonage UZA 3 en UZA 2 conformément à l'ensemble de la zone.

UZA 2 correspond à l'activité commerciale, tertiaire et services et UZA3 à des activités de bureaux, services et activités artisanales.

Il s'agit de répondre à la demande de Phone Avenir. L'avis de l'Agglomération est nécessaire à cette modification.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Une abstention, M. Vivier s'abstient.

M. Philippe VIVIER

Je m'abstiens, conformément à ce que j'avais dit sur la cohérence économique sur le secteur. Nous développons encore le pôle commercial sur la zone Carrefour, donc quelle cohérence ?

M. Jean-Claude JAMES

Il s'agit de cohérence sur la zone elle-même et non, évidemment, sur l'ensemble du GEA.

M. Philippe VIVIER

Je suis tout de même étonné car ce bâtiment était en zone économique et là, nous le passons en zone commerciale.

M. Michel CHAMPREDON

Nous avons eu tout un débat sur cette question lors d'un précédent Conseil d'Agglomération. La presse avait même titré : « L'Agglomération fait du Monopoly », quelque chose de cet ordre.

Mme Buquet-Renollaud.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Je ne vais pas reprendre la réponse que j'avais donnée à Philippe Vivier en Conseil d'Agglomération. Elle se trouve d'ailleurs dans le compte rendu que nous allons voter.

En revanche, nous avons répondu à la demande de la 3^{ème} commission. En montrant un plan global de la zone, nous voyons bien que nous étions sur un linéaire commercial qui présentait une sorte de presqu'île économique. Je pense qu'à ce titre les propos de Jean-Claude James sur la cohérence de la zone sont tout à fait exacts.

M. Michel CHAMPREDON

Une abstention. Y'en a-t-il d'autres ? Non. Des oppositions ? Non plus. Merci.

M. François BIBES

Je voudrais apporter, pour que les choses soient claires, une précision sur le reclassement de la zone sur Le Long Buisson.

Phone Avenir était prêt à quitter le GEA si nous n'avions pas autorisé cette opération. Le Conseil municipal s'est prononcé en faveur du classement de la zone sur laquelle était installé Phone Avenir, d'autant plus que cette entreprise s'est engagée à se déplacer sur le site de Schneider à Nétreville, site qui va être disponible.

Lors des discussions que j'ai pu avoir avec les services de l'Agglomération, il a été décidé qu'il n'y aurait pas de plus-value sur ce reclassement : M. Simon quittera le site sans plus-value sur le terrain qu'il cèdera.

Je tenais à préciser les bases sur lesquelles nous nous étions engagés.

M. Michel CHAMPREDON

Mme Buquet-Renollaud.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Je voudrais juste apporter une précision car je ne voudrais que vous croyiez que ce sont les services de l'Agglomération qui donnent les orientations politiques. Il s'agit bien d'une demande des élus de la 5^{ème} commission.

M. Michel CHAMPREDON

150 emplois étaient en jeu, il fallait trouver une solution. Vous vous souvenez sans doute du débat que nous avons eu dans cette assemblée il y a environ deux mois, débat assez long et intéressant d'ailleurs. 150 emplois étaient en jeu et nous courions le risque de voir une entreprise quitter le territoire si nous n'avions pas trouvé un montage entre l'économie privée et la capacité d'intervention publique qui est la nôtre. La Chambre de commerce et d'industrie, le Conseil général, Eure expansion ont également participé à ce travail : nous nous sommes tous réunis plusieurs fois pour essayer de trouver le montage adapté. Nous l'avons trouvé, il nécessite effectivement d'étendre un peu la zone et de lui donner une vocation plus commerciale qu'initialement mais il y a là une forme de cohérence puisque cette parcelle jouxte la partie classée en zone commerciale.

Nous n'aurons pas un bout de zone commerciale entourée d'une classification industrielle. Ce n'est pas non plus illogique de pouvoir étendre, et cela permet de maintenir 150 emplois.

Le Conseil d'Agglomération (moins 1 abstention) :

- **EMET un avis favorable sur le projet de modification du PLU de Guichainville.**
-

Commune de Huest – Modification du PLU – Avis du GEA

M. Michel CHAMPREDON

L'avis de l'Agglomération est sollicité sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Huest.

Jean-Claude James.

M. Jean-Claude JAMES

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec M. le Maire de Huest et nous avons récemment échangé des courriers. Le PLU doit être approuvé et le Grand Evreux Agglomération est donc consulté.

Les modifications de ce PLU sont quasiment acceptées dans l'ensemble, mais le GEA a formulé un certain nombre de remarques au regard du projet arrêté.

- La commune prévoit dans son PLU la construction de 56 logements d'ici 2022, correspondant à une augmentation de la population de 1,2% pour atteindre 670 à 780 habitants. La commune a fait le choix de retenir une densité plus importante dans ses zones ouvertes à l'urbanisation, passant de 9 à 16 logements à l'hectare.
L'objectif de développement de la commune s'inscrit dans les orientations du Livre Vert qui fixe comme objectif de retrouver la croissance démographique pour atteindre 100 000 habitants en 2025 (orientation 14).
- Sur la zone de développement urbain 1 AU : le Grand Evreux préconise de privilégier le développement urbain au cœur du tissu urbain existant. Les modalités de desserte de la zone 1 AU devront être étudiées de façon cohérente au regard des aménagements déjà réalisés par le Grand Evreux sur le chemin du Bergeron.

Il s'agit du seul point qui ne passait pas. Il y avait par la suite sur ce chemin du Bergeron un lotissement réalisé et un secteur PVR créé.

La commune de Huest a reclassé une partie du secteur classé en secteur constructible auparavant en zone A. Le PLU n'était donc plus applicable, il a par conséquent fallu remodeler.

J'ai aujourd'hui un courrier sur table qui nous indique qu'une réunion a été organisée le 23 septembre avec M. Molina, M. Cot, M. James et qu'il a bien été précisé que la partie de l'aménagement avait pour incidence de déclasser une zone auparavant constructible située dans le périmètre d'une participation pour voiries et réseaux instituée en 2007. Le GEA devait étudier cette problématique avec les services de l'Etat dans le respect de l'économie générale du projet de PLU et du projet global de développement souhaité par la commune.

Dans une conversation téléphonique du 25 septembre, M. Molina a indiqué à M. Cot qu'il ne souhaitait pas que soit modifiée la délibération et que la rédaction reste sur la question de la PVR celle qui a été proposée en commission 3, à savoir :

« Le GEA préconise de privilégier le développement urbain au cœur du tissu urbain existant. Les modalités de desserte de la zone 1 AU devront être étudiées de façon cohérente au regard des aménagements déjà réalisés par le Grand Evreux sur le chemin du Bergeron. »

Il invitait en parallèle le GEA à formuler des remarques complémentaires lors de la phase d'enquête publique.

Le GEA a levé cette problématique avec les services de l'Etat le 8 octobre dernier. M. Bienvenu a indiqué y être favorable, dans la mesure où l'augmentation des zones constructibles s'inscrit dans le projet global de développement souhaité sur la commune. Il vous est donc demandé, si vous le voulez bien, d'approuver ces modifications. M. Molina est dans la salle et veut peut-être s'exprimer.

M. Michel CHAMPREDON

M. Molina.

M. Michel MOLINA

J'aurai quelques petites précisions, assez croustillantes d'ailleurs, parce qu'aujourd'hui le GEA s'est aperçu que la PVR qui avait été votée il y a quelques années, présentaient des parcelles de part et d'autre, qui n'étaient plus en zone constructible.

Or, il s'avère que depuis un an que nous travaillons sur le PLU, les services de l'Etat relayés par les services de l'Agglomération m'ont demandé de réduire les parcelles constructibles pour entrer dans un schéma de réduction des zones constructibles et être en conformité avec la loi. Aujourd'hui, du fait que nous nous apercevons que la PVR n'allait pas recouvrir la somme qui avait été vue au départ, il m'est demandé de revenir à l'état initial, c'est-à-dire que si nous avons pris le Plan d'Occupation des Sols (POS) tel qu'il était, il suffisait de rayer POS et de mettre PLU à la place pour que ce soit bon. Ce n'est pas grave mais dans une certaine mesure, vous pouvez faire un PLU à la place du POS mais à partir du moment où une PVR est votée, vous pouvez changer tous les termes que vous voulez, elle s'applique toujours. Donc nous n'avons pas besoin de revoir les zones.

M. Jean-Claude JAMES

C'est un cas d'école.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il d'autres remarques sur le PLU ?

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Il est intéressant de voir à travers ce dossier quelle est la stratégie du GEA par rapport au développement des communes, c'est-à-dire que nous sommes dans une logique purement financière et non plus dans une logique de développement de la commune telle qu'elle peut être préconisée et votée par les élus de la commune. Le fait que le PLU soit dicté par la récupération de la PVR pour l'organisation du territoire me questionne sur la stratégie. Est-ce obligatoirement la récupération financière qui dicte aujourd'hui la stratégie des communes ?

M. Michel CHAMPREDON

Jean-Claude James va broyer cette argumentation spécieuse.

M. Jean-Claude JAMES

Nous appliquons la réglementation actuelle, une PVR est due. Evidemment, nous changeons une affectation d'un terrain et un zonage, mais c'est tout de même malheureux par rapport à la somme qu'il était prévu de recouvrir. Je pense que dans l'intérêt de l'Agglomération mais aussi dans l'intérêt de tous, si ce soir le Conseil communautaire se prononçait pour demander d'annuler les PVR en cours sur les secteurs qui sont déclassés, ça pourrait être facile pour certains à l'avenir.

Ce n'est pas le cas de Huest, nous sommes bien d'accord. Mais un tel cas nous demande aussi d'être prudents.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions sur cette délibération ? Des abstentions ? Unanimité pour. Il était bien la peine de dire tout cela.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- *EMET un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Huest assorti des remarques exposées ci-dessus.*
-

Commune de Guichainville – Lotissement Consorts Allaire – Convention de rétrocession préalable

M. Michel CHAMPREDON

Nous avons ensuite une convention de rétrocession préalable pour la commune de Guichainville pour les consorts Allaire.

M. Jean-Claude JAMES

Il s'agit d'une convention traditionnelle dans les conditions habituelles. Je ne reviens pas là-dessus. Il est ici question d'un lotissement de 35 lots.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions sur cette délibération ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- *ACCEPTE la reprise par le Grand Evreux Agglomération, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement relevant de sa compétence,*
 - *AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre le Grand Evreux Agglomération, la commune de Guichainville et les Consorts ALLAIRE ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.*
-

Commune de Huest – Lotissement SARL PASOA – Convention de rétrocession préalable

M. Michel CHAMPREDON

Commune de Huest à présent : une convention de rétrocession préalable avec la SARL PASOA.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions sur cette délibération ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la reprise par le Grand Evreux Agglomération, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements de ce lotissement relevant de sa compétence.
 - **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre le Grand Evreux Agglomération, la commune de Huest et SARL PASOA ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.
-

Programme d'action foncière – Révision du programme

M. Michel CHAMPREDON

Nous avons ensuite le programme d'action foncière 2013 entre l'Agglomération et l'EPFN, avec les opérations inscrites au programme.

M. Jean-Claude JAMES

Cette affaire-là est un peu plus longue.

Le précédent programme avait été signé le 15 mai 2011, il convient d'établir un nouveau programme.

M. Michel CHAMPREDON

Je crois que nous disposons d'un document sur table.

M. Jean-Claude JAMES

Oui. Je ne vais pas tout vous lire. Je pense qu'il sera déjà beaucoup plus simple de passer à la page 2 où vous trouvez le tableau de comparaison du nouveau programme avec celui de 2011. Un certain nombre d'opérations sont encore en cours.

Pour 2011, nous avons un total de 18 376 000 € pour les opérations de la Briqueterie, du parc la Roque, de Bionormandie Parc Boncourt, du Parc des Surettes, des Longs Champs, de la Cité Lafayette, de la zone du Vallot, de la Mare Champart, de l'îlot Madeleine, de la rue de l'Industrie, du quartier Pasteur, du pôle intermodal, de la VC4, de la 2x2 voies de Miserey, de l'aménagement hydraulique à Aviron, du Parc d'Activité de la Rougemare, du secteur Baobab.

Les modifications apportées à ce programme s'élèvent à – 3 240 000 € : la principale modification vient du coût moins élevé de la Cité Lafayette, prévue initialement à 7 M€ et portée à 5,9 M€.

S'agissant des autorisations de programme pour 2013, nous avons donc :

La Briqueterie	400 000 €
Parc la Roque	2 800 000 €
Bionormandie Parc Boncourt	0 €
Parc les Surettes	4 400 000 €
Les Longs Champs	- 400 000 €
Cité Lafayette	1 100 000 €
Zone du Vallot	680 000 €
Mare Champart	1 300 000 €
Ilot Madeleine	300 000 €
Rue de l'Industrie	0 €
Quartier Pasteur	0 €
Pôle intermodal	1 000 000 €
VC4	95 000 €
Miserey 2x2 voies	0 €
Aviron aménagement hydraulique	0 €
Parc d'activité de la Rougemare	2 500 000 €
Secteur baobab	400 000 €

Soit un total d'autorisations de programme de 15 236 000 €.

Un stock est actuellement porté par l'EPFN s'élevant à 3 497 000 €.

Vous avez ensuite tout le détail des opérations nouvelles, des opérations maintenues, des opérations retirées.

M. Michel CHAMPREDON

Mme Buquet-Renollaud.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Ce qui est proposé à travers ce tableau par Jean-Claude James est la traduction de la stratégie foncière économique qui vous a été présentée lors du dernier Conseil d'Agglomération. Il s'agit de nous donner à court, moyen et long termes les moyens d'accueillir de nouvelles activités, sur trois axes :

- Le développement d'une nouvelle zone économique et commerciale à l'ouest de l'agglomération ;
- L'exploitation raisonnée des possibilités d'extension des zones existantes ;
- Le programme de requalification et de densification des zones économiques anciennes.

Le travail sur ces axes permet de maintenir le dynamisme des zones d'activités tout en limitant les friches industrielles et la consommation de foncier agricole.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. M. Le Vourc'h.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Je voudrais revenir sur l'opération Cité Lafayette. Actuellement dans le programme est inscrit tout le secteur Lafayette et un foncier qui se situe entre la rue d'Aviron et la rue de Sacquenville. Ce foncier donne sur l'un des deux accès de la Cité Lafayette, et aujourd'hui nous le retirons. Comment pourrions-nous développer ce secteur avec une certaine cohérence si les accès sont de fait retirés ou aménagés de manière autre ?

Pour faire évoluer le secteur de Saint-Michel correctement, je crois qu'il faut garder tout ce foncier situé entre ces deux rues dans le programme EPFN.

De plus, en passant de 7M € à 1,1M € sur Cité Lafayette, nous avons là l'opportunité de le maintenir, d'autant que des projets sur ce secteur sont demandés fréquemment, et encore aujourd'hui il y a eu un retrait de permis d'aménager pour un particulier.

M. Michel CHAMPREDON

Il faut effectivement qu'il y ait la totalité de l'opération Cité Lafayette dans le programme. Il y avait notamment une propriété de la Ville d'Evreux qui était initialement inscrite dedans alors qu'en fait il n'y avait pas besoin de portage foncier par l'EPFN. Il faut la retirer, elle n'a rien à y faire.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Il y a du parcellaire privé.

M. Michel CHAMPREDON

En revanche, il faut qu'il y ait la totalité du périmètre de la Cité Lafayette.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Plus les parcelles privées qui sont adjacentes à la Cité Lafayette, sans quoi nous allons avoir une vraie problématique d'aménagement du secteur, en particulier pour la circulation.

M. Michel CHAMPREDON

Toute la Cité Lafayette y est, y compris les accès.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

J'entends bien mais il s'agit d'accès où les giratoires ne débouchent que sur des rues. Nous créons un nouveau barreau de liaison qui n'existe pas entre la rue d'Aviron et la rue de Sacquenville, ce qui permettrait d'ouvrir un accès sur la zone de Lafayette.

M. Michel CHAMPREDON

Jean-Claude James.

M. Jean-Claude JAMES

J'avoue que je ne sais pas trop quoi répondre sur ce point. Je pense que le classement de ce secteur entre la rue d'Aviron et la rue de Sacquenville relève plus de la municipalité d'Evreux. Que les opérations soient ensuite réunies, pourquoi pas, mais il faut tenir compte de l'aménagement global du quartier et de la circulation, et déboucher aussi sur Evreux. Il n'y a pas que le barreau de liaison, il faudra d'autres communications. Tout dépend combien il y aura d'habitations en plus sur ce secteur-là. Ce n'est pas à moi de faire ce choix-là.

M. Michel CHAMPREDON

Nous sommes à la jonction d'enjeux à la fois communautaires et communaux avec deux collectivités, l'Agglomération et la Mairie d'Evreux. Il faut simplement que les deux dossiers se calent bien. De toute façon, le portage foncier porte sur la totalité de la Cité Lafayette, quitte à ce qu'il y ait un découpage et une répartition entre le portage foncier de l'Agglomération et celui de la Ville, mais en tout état cause, il faut que du point de vue de l'intervention publique il y ait effectivement la totalité.

Nous pouvons revoir, côté Ville, comment nous ajustons le tir sur un portage éventuellement partagé.

Je vous propose d'adopter toute la délibération n°66 telle qu'elle vous est proposée et telle qu'elle est passée en commission.

Qui est contre ? Jean-Paul Le Vourc'h. Qui s'abstient ? Personne.

M. Michel CHAMPREDON

Vous avez aussi, M. le Président, en annexe de la délibération, les nouvelles conditions de portage par l'EPFN, qui sont tout de même un peu différentes.

Le Conseil d'Agglomération (moins une voix contre)

- ***EMET un avis favorable au nouveau programme d'action foncière qui se traduira par la signature d'une nouvelle convention avec l'EPF Normandie.***
 - ***AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.***
-

SAFER – Veille foncière – Adhésion au dispositif Vigifoncier

M. Michel CHAMPREDON

La délibération n°67 concerne la veille foncière et l'adhésion au dispositif Vigifoncier de la SAFER.

M. Jean-Claude JAMES

Cette adhésion sera très utile pour l'Agglomération.

La SAFER et l'EPF seraient nos partenaires pour mieux veiller aux acquisitions et nous informer.

Le GEA est un territoire qui dispose de 30% de surface boisée et 50% de terrains agricoles. Afin de mener à bien sa politique foncière, le GEA peut recourir à des outils de mobilisation du foncier :

- L'EPFN, tout le monde connaît, permet la constitution de réserves d'anticipation pour les grands projets sur des zones non agricoles
- la SAFER de l'Eure apparaît maintenant comme un partenaire indispensable dans la conduite de sa politique foncière, la loi lui donnant la possibilité de disposer d'un droit de préemption sur les biens agricoles ou ruraux. Elle est systématiquement informée des projets de vente par les notaires. Elle dispose d'une information importante, nécessaire à l'Agglomération.
- L'outil VIGIFONCIER vise à visualiser les mouvements fonciers locaux et mobiliser le foncier des projets.

Le coût de Vigifoncier s'élève à 5 000 € HT la première année et 4 000 € les années suivantes, en fonction de la population de l'agglomération.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- ***APPROUVE le partenariat SAFER-GEA pour la mise en œuvre de Vigifoncier***
 - ***AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de veille et d'observatoire et ses avenants éventuels ainsi que tout document et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.***
-

Parc d'activités de la Rougemare – Rachat d'une bande de terrain

M. Michel CHAMPREDON

Nous avons ensuite, pour la commune d'Evreux, le rachat d'une bande de terrain sur le Parc d'Activités de la Rougemare.

M. Jean-Claude JAMES

Il s'agit d'un tout petit morceau.

La Ville d'Evreux avait vendu 17,62 ha à l'Agglomération, mais à la faveur de la commercialisation de la dernière parcelle, il a été constaté qu'une partie de cette parcelle de 850 m² a été oubliée lors du transfert de propriété. Il s'agit de rectifier cet oubli.

Le service des Domaines a estimé à la valeur vénale de ces parcelles à 150 €.

C'est une erreur de Mme Sophie Buquet-Renollaud !

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

En tous cas, je l'ai déjà vendue !

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **ACQUIERT** gratuitement la parcelle de 850 m² auprès de la Ville d'Evreux
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte à intervenir.
-

ZAC du Vallon Fleuri - Appel à projets - Sélection des candidatures

M. Michel CHAMPREDON

Le dossier suivant concerne la sélection des candidatures pour la ZAC du Vallon Fleuri suite à l'appel à projets.

M. Jean-Claude JAMES

Il s'agit de 4,3 ha de terrain à construire pour l'instant et de 12 000 m² de surface de plancher. L'appel à candidatures a été fait sur la base d'un prix de 1 732 000. Les critères de sélection retenus étaient les capacités et les références pour les candidatures ; et le programme de l'opération et la qualité urbaine, architecturale et environnementale, ainsi que les prix pour les offres.

La commission d'appel d'offres s'est réunie. Nous avons reçu trois réponses :

- FONCIM (Caen) ;
- Nexity (que tout le monde connaît) ;
- CIR, de Franqueville Saint Pierre en Seine Maritime.

La commission a jugé les trois candidats acceptables et les a retenus.

Ils ont été revus pour obtenir quelques détails.

La seconde phase de consultation, qui doit aboutir au choix de l'acquéreur, va pouvoir s'engager.

M. Michel CHAMPREDON

Serge Bontemps.

M. Serge BONTEMPS

Parmi les trois candidats, il en est un qui s'appelle Nexity qu'Angerville connaît très bien, que le Président de l'eau et de l'assainissement connaît aussi et que M. Métayer connaît également, puisque nous avons eu des soucis au niveau des équipements.

Il faudra être extrêmement vigilant concernant cette société.

M. Michel CHAMPREDON

François Bibes.

M. François BIBES

Guichainville connaît aussi. Sans commentaire.

M. Michel CHAMPREDON

Jean-Claude James.

M. Jean-Claude JAMES

Nous serons vigilants à l'égard de toute candidature. Nexity est un candidat, il sera traité normalement. Quand vous dites qu'il faut être vigilant sur ce candidat, j'ajouterai qu'il ne faut peut-être pas trop insister non plus. Je crois qu'il faut être très prudents dans le choix de nos expressions.

M. Serge BONTEMPS

Mais il s'agit bien de M. Lebrun, n'est-ce pas ? Il n'a pas changé de nom depuis.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

M. Jean-Claude JAMES

Vous avez un document concernant un séminaire technique bois auquel vous pouvez participer.

M. Michel CHAMPREDON

Il s'agit de l'inscription au séminaire technique de construction bois qui a lieu du 25 au 27 novembre.

Bruno Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Je vois que dans le jury, il y avait le maire de Saint Sébastien ou son représentant. Vu le commentaire qui a été fait tout à l'heure, Serge Bontemps n'était pas là et il n'y a pas eu de représentant puisque nous n'avons pas su qu'il y avait cette réunion du 24 septembre.

M. Jean-Claude JAMES

Nous étions trois avec M. Roussey.

M. Michel CHAMPREDON

En tous cas, les trois offres ont été retenues comme valables.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **RETIENT** les candidats suivants : FONCIM (Caen) ; Nexity ; CIR, de Franqueville Saint Pierre en Seine Maritime, dans le cadre de la consultation sur le lot de 4.3 ha restant à commercialiser dans la ZAC du Vallon Fleuri.

Mission Conseil en Energie Partagé - Encourager le dispositif auprès des communes

M. Michel CHAMPREDON

La délibération n°70 va nous être rapportée par Thierry Quennehen. Il s'agit d'encourager le dispositif auprès des communes pour la mission de conseil en énergie partagé.

M. Thierry QUENNEHEN

Lors du lancement du Plan Climat Energie Territorial (PCET), une convention pluriannuelle a été signée entre le GEA et l'ALEC 27 pour la création d'un poste de Conseiller en Energie Partagé (CEP), l'idée étant d'offrir aux communes la possibilité d'analyser leur parc immobilier en se basant sur une participation financière de 1€/habitant/an.

Après un an de fonctionnement, force de constater que seules 5 communes ont adhéré et qu'une autre grande partie des communes bien qu'intéressées par le dispositif hésitaient à s'engager pour trois ans et trouvaient le coût relativement excessif par rapport au bénéfice qu'elles pouvaient en retirer.

Ce soir, nous proposons donc une évolution de ce dispositif et de cette convention qu'il faut donc revalider au Conseil.

La première idée serait de faire réaliser par le CEP un pré-diagnostic à titre gracieux : le CEP analyserait les factures énergétiques et ferait un bilan du patrimoine de la commune. A la suite de ce pré-diagnostic, le CEP établirait une préconisation d'actions prioritaires et s'arrêterait là.

Ensuite, au vu de ce pré-diagnostic, la commune pourrait choisir soit d'adhérer en payant 1€/habitant, soit de payer à l'action si elle estime que cela est plus intéressant. Le coût de l'action serait calculé sur la base du coût journalier du CEP, soit 506 €. La participation communale serait alors de 15 % du coût de cette action.

Il vous est proposé ce soir de valider ces nouvelles modalités d'intervention du CEP.

M. Michel CHAMPREDON

Michèle Rive.

Mme Michèle RIVE

Je voulais juste vous signaler qu'en tant que Présidente de l'ALEC 27, je ne prendrai pas part au vote.

M. Michel CHAMPREDON

Oui, d'ailleurs tout à l'heure l'ALEC nous a fait une présentation et Mme la Présidente n'était pas encore arrivée, ce qui était peut-être exprès.

Gaston Gaudemer.

M. Gaston GAUDEMER

Quid des communes qui se sont déjà engagées ?

M. Thierry QUENNEHEN

Nous verrons, je ne peux pas vous dire.

M. Michel CHAMPREDON

Ces communes étaient des pionnières, elles ont défriché.

C'est la question qui tue !

M. Thierry QUENNEHEN

Il faudra recalculer.

M. Michel CHAMPREDON

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération (*Michèle Rive ne prend pas part au vote*) :

- **VALIDE** cette modalité complémentaire d'intervention du CEP (pré diagnostic) qui permettra de valoriser sa mission et de sensibiliser les communes à ce dispositif.
-

Transports urbains – Revalorisation des tarifs pour 2014

M. Michel CHAMPREDON

Nous avons ensuite la revalorisation des tarifs 2014 des transports urbains.

Ces éléments ont déjà été vus en conseil d'Agglomération et en commission.

M. Thierry QUENNEHEN

Je ne vais pas insister lourdement. Je rappellerai simplement que nous nous situons dans un contexte d'augmentation de la TVA, qui va passer de 7 à 10%, entraînant un surcoût de 82 000 € pour l'Agglomération. Il y aura donc bien évidemment un impact sur les tarifs.

Après moult discussions, il est proposé d'établir la grille tarifaire 2014 selon les principes suivants :

- Prise en charge par le GEA de 1 point de TVA, les 2 autres points étant supportés par les usagers
- Harmonisation des titres unités à 1,20 € - service que nous rendons aux chauffeurs de bus qui sont obligés de rendre actuellement la monnaie sur 1,15 €, ce qui fait une énorme manipulation de pièces de 0,05 € qui ralentit le paiement des titres et donc les rotations des bus: chaque fois ils m'en parlent, cela me rendra donc service également.
- Faible augmentation des titres scolaires de façon à limiter l'impact sur les familles
- Augmentation des titres adultes : augmentation de 2 points de TVA et 1 point de hausse tarifaire, en précisant que les adultes salariés peuvent se faire rembourser 50% de leur abonnement par leur employeur
- Extension de la gratuité pour les jeunes bénéficiant de la garantie Jeune, à titre expérimental, pour un volume de 200 jeunes, ce qui n'est pas énorme comparé au 4 millions de voyages effectués chaque année.

La deuxième partie de la proposition concerne la création de nouveaux titres.

Vous avez tous dans votre poche la carte Atoumod que vous utilisez régulièrement. Cette carte présente un avantage : elle permet de proposer de changer des titres de transport et de les adapter.

Plusieurs titres sont donc créés :

- Le titre journée à 3,20 € : il concerne les personnes qui souhaitent se déplacer sur une journée ;
- Le titre journée jeune à 2,50 €, sur le même principe ;
- Un abonnement annuel adulte, qui permet de faire un geste commercial et pour lequel la possibilité est laissée de payer mensuellement : les usagers s'engagent annuellement pour cet abonnement mais sont prélevés mensuellement, ce qui représente une réduction sur l'abonnement mensuel puisqu'ils paient 10 mois + 5 € de frais bancaires de prélèvement pour la mensualisation et ont 2 mois gratuits
- Un abonnement annuel jeune construit sur le même principe que l'abonnement adulte
- Un abonnement mensuel jeune à 25 €.

La page suivante vous propose un tableau comparatif et les nouvelles offres tarifaires y sont rappelées.

Je vous propose d'adopter cette délibération.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Un travail important et intéressant a été mené en termes de réflexion pour essayer de caler l'offre d'abonnements ou de titres au plus près des différentes catégories de population. Evidemment ce sera après une année ou deux d'utilisation de ces nouveaux titres que nous verrons s'ils ont leur justification ou non et s'ils répondent réellement à une attente ou un besoin. En tous cas, merci à ceux qui ont travaillé sur ce sujet.

Mme Buquet-Renollaud.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Je voudrais saluer la création du titre jeune qui est particulièrement important pour notre territoire qui compte un grand nombre de jeunes en difficulté sur l'accès à l'emploi, le taux de chômage y étant plus important qu'ailleurs. Ce titre va donc se révéler important pour la possibilité d'accès à l'emploi. Concernant la garantie jeune, que je vous remercie d'avoir prise en compte et d'avoir proposée au Conseil, je voulais préciser que celle-ci est une organisation de parcours intensif visant l'accès à des expériences professionnelles et/ou de formation, sur un an, auprès de jeunes en grande précarité. Ce sont des jeunes qui disposent de très peu de ressources, qui n'ont pas de quoi se loger et à peine de quoi manger, que nous allons inscrire dans un parcours très intensif leur proposant des expériences en entreprises, des stages, des formations. Ils sont amenés à se déplacer énormément, et il est vrai qu'à ce titre il est important à l'appui de ce parcours qu'ils bénéficient de la gratuité des transports en commun. Je pense que l'Agglomération d'Evreux sera pionnière dans ce domaine pour lequel le Département de l'Eure est lui-même en avance.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Jean-Paul Bidault.

M. Jean-Paul BIDAULT

Il aurait été agréable pour nous de voter favorablement ce dossier mais nous allons nous abstenir en raison du point 1 concernant la revalorisation des tarifs 2014 et le sous-chapitre « *prise en charge par le GEA de 1 point de TVA, les 2 autres points étant supportés par les usagers* ». Cette histoire est tout de même un peu « fort de café » ! La TVA passe de 7 à 10% et là nous offririons le choix à notre Conseil de répartir cette augmentation de tarifs, ce qui est tout de même assez extraordinaire. Des personnes prennent des décisions et disent aux autres de voter pour l'application de ces décisions ! Décisions qui ne nous satisfont pas. Cette TVA devrait très utilement rester à 7%. Il s'agit d'un mauvais coup porté à l'encontre des usagers, et nous voulons manifester notre désaccord en nous abstenant sur ce dossier. C'est d'ailleurs dommage car les autres propositions nous agrément mais ce point-là est tout à fait scandaleux. Cette décision émane du Gouvernement et nous, conseillers communautaires qui sommes au contact direct avec une population, nous allons porter cette mauvaise action et cette difficulté à faire comprendre les choses aux gens.

M. Michel CHAMPREDON

Thierry Quennehen.

M. Thierry QUENNEHEN

Il est vrai qu'il s'agit d'une augmentation qui s'impose à nous puisqu'elle a été votée par le parlement mais c'est la loi et nous n'y pouvons rien. Je note tout de même l'effort de l'Agglomération qui prend à sa charge 1 point de cette augmentation. Il est sûr que nous pouvons vouloir condamner la politique du Gouvernement mais cette augmentation a été votée et actée, elle s'impose donc à nous.

M. Michel CHAMPREDON

Pour les maires qui étaient samedi dernier à l'assemblée générale des maires au Ciné Zénith, le Président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale qui était présent expliquait que 20% des dépenses de l'Etat relevaient en fait de prises en charge directes ou indirectes de différentes compensations qui avaient été accumulées au fur et à mesure des années (sur la taxe d'habitation, la taxe professionnelle etc.) et qu'à un moment donné, l'addition des prises en charge fait que le volume est tel à l'année, quelques milliards d'euros, que l'Etat n'en peut plus. Mais l'Etat c'est aussi nous. Quand il y a des déficits partout, celui qui doit gérer ces déficits cherche l'argent partout. M. de La Palisse en aurait dit autant. Alors il est évident que de telles mesures ne font pas plaisir et nous préférerions que les augmentations portent sur les salaires et non sur les charges mais à un moment donné, cela relève de l'intérêt général : nous ne pouvons pas vivre avec des déficits pour les générations qui viennent. Tous les déficits que nous avons, nous les reportons sur nos enfants et nos petits-enfants. Telle est aussi la perspective quand nous essayons de prendre un peu de recul. Jean-Paul Bidault.

M. Jean-Paul BIDAULT

Je répondrai à Thierry Quennehen que ce 1% que l'Agglomération accorde est payé par les gens.

M. Michel CHAMPREDON

Oui, autrement. Il s'agit d'une répartition entre tous ceux qui contribuent à la recette fiscale de l'Agglomération alors que pour les 2% restant ils ne concernent que les usagers. Il s'agit d'une répartition entre l'utilisateur et le contribuable.

Thierry Desfresnes.

M. Thierry DESFRESNES

Je voulais tout de même dire que l'argent existe ailleurs. Ce n'est pas la peine d'aller le chercher sur un champ qui est aussi particulier que celui du transport en commun. Il me semble que les Verts avaient demandé au Gouvernement à ce que la TVA soit maintenue à 7% sur les transports en commun.

Ce n'est pas en ajoutant 3% de TVA sur les transports en commun que nous allons résorber toutes ces dépenses et tous ces milliards de déficit.

Evidemment je suis complètement d'accord avec les propos de Jean-Paul Bidault, je trouve que cette mesure n'est pas juste pour les usagers des transports en commun.

M. Michel CHAMPREDON

Serge Le Bec.

M. Serge LE BEC

Je ne sais pas si cette mesure est juste ou non mais les adaptations qui sont faites par l'Agglomération, les nouvelles offres tarifaires et les nouveaux abonnements proposés sont tout de même intéressants. Les personnes qui utilisent le bus très régulièrement peuvent effectivement retrouver le même niveau de dépense grâce à ces offres qui leur sont faites. Cette hausse de la TVA porte surtout sur les usagers ponctuels du bus, elle n'impacte donc pas réellement. Cette mesure n'impactera pas les personnes qui prennent le bus tous les jours. Je crois que les offres que nous avons proposées là concourent à lutter contre cette augmentation de la TVA.

M. Michel CHAMPREDON

Marianne Plaisance.

Mme Marianne PLAISANCE

J'avais demandé ce qu'il en était pour les personnes ayant atteint les 61 ans révolus.

M. Michel CHAMPREDON

Christine Fessard.

Mme Christine FESSARD

Un sou reste un sou mais il n'empêche que cette augmentation représente 0,05 € sur les billets plein tarif.

Par rapport à votre remarque, Mme Plaisance, effectivement la question de l'âge est prise en compte dans le cahier des charges de la nouvelle DSP. Le projet de réflexion est pour la prochaine DSP.

Mme Marianne PLAISANCE

Mais alors combien paient les personnes de plus de 61 ans ? Ou alors c'est gratuit à partir de 61 ans !

M. Thierry QUENNEHEN

Non, il est prévu la création d'un titre à destination des adultes de 26 ans à 61 ans révolus. Nous n'allons pas refaire le débat qui a eu lieu en commission mais l'idée était de se caler sur l'âge légal de départ à la retraite qui est maintenant à 62 ans. Auparavant il existait un avantage qui consistait à accorder la gratuité, sous condition de ressources, aux personnes de plus de 60 ans, parce qu'elles étaient à la retraite et qu'elles subissaient en principe une diminution de ressources ; à présent, nous passons à 62 ans parce que l'âge légal de départ à la retraite est 62 ans.

M. Michel CHAMPREDON

Jusqu'à la veille des 62 ans. En résumé, tant que les gens travaillent, ils ne bénéficient pas de la gratuité, ils en bénéficient quand ils ont le statut de retraités.

Avec toutes ces précisions, qui s'abstient sur le dossier ? 7 abstentions. Y'a-t-il des oppositions ? Non. Merci

Le Conseil d'Agglomération (moins 7 abstentions)

- ***REVALORISE*** les tarifs du réseau de transports à compter du 1^{er} janvier 2014
- ***CREE*** un titre annuel adulte (construit sur le tarif de 10 mois payants + 2 gratuits + 5 €) au prix de 314 € TTC
- ***CREE*** un titre annuel jeune, au prix de 255 € TTC
- ***CREE*** un titre mensuel jeune, au prix de 25 € TTC
- ***CREE*** un titre journée jeune au prix de 2.50 € TTC
- ***CREE*** un titre journée adulte au prix de 3.20 € TTC
- ***AUTORISE*** le Président à passer un avenant au contrat de délégation de service public et signer tout acte s'y afférent.

M. Michel CHAMPREDON

Thierry Quennehen va nous présenter le rapport du délégataire.

M. Thierry QUENNEHEN

Le rapport du délégataire est un document de 218 pages. Un condensé vous est proposé en image, comportant les chiffres principaux. Je ne vous ferai pas le détail complet de la Délégation de Service Public. Elle a été renouvelée pour 2 ans et nous parlons donc du bilan de la première année, 2012, dont les caractéristiques essentielles sont :

- La forte implication du délégataire avec le projet Atoumod ;
- La création d'une nouvelle ligne virtuelle ;
- L'expérimentation de dessertes de soirée
- L'augmentation de la TVA à compter du 1^{er} janvier 2012 (passage de 5.5% à 7%).

Le taux de couverture (recettes/dépenses) est passé à 19,83 %. Il est donc en baisse puisqu'il était de 23,71% en 2011 et de 26,05 % en 2010. Nous avons une certaine dégradation : les recettes perçues couvrent de moins en moins les charges d'exploitation, ce qui semble indiquer qu'il y a de plus en plus de gratuité ou de réductions.

Le nombre de kilomètre total est en évolution : il s'établit à 1 772 543 en 2012, en légère progression.

Le nombre de voyages diminue légèrement : 3 924 983 en 2012 contre 4 046 340 en 2011. Cela laisse penser que les usagers font moins de voyages mais sur des distances plus longues.

Du côté des taxibus, le taux de groupage est de 1,42 (nombre de passagers par voiture). Il s'agit bien sûr d'une moyenne, les gens n'étant pas découpés.

Le taux de groupage le plus fort est sur la ligne virtuelle 30/Sacquenville et le plus faible est sur la ligne virtuelle 40/ Sacquenville et 50/Boncourt.

Nous remarquons, depuis la mise en place des tarifs heure pleine et heure creuse, un glissement des usagers vers les heures creuses – signe que les utilisateurs peuvent s'adapter à une modification des tarifs puisqu'il ne semble pas que la prise du taxibus à une heure précise réponde à une urgence.

Au niveau qualité de service, je vous l'ai dit de nombreuses fois mais Transurbain est en norme ISO 9001, labellisé NF services pour ses lignes. Cette année, il bénéficie de surcroît d'une labellisation « charte CO2 » qui reconnaît ses efforts en matière d'émission de gaz à effet de serre.

Le taux de panne est stable : 0,51 % en 2012 pour un objectif de 0,48% dont nous sommes très proches.

Ceci étant, il arrive tout de même qu'un bus tombe en panne. Sur les 4 millions de voyages, il y a forcément un moment où se produit une panne. Mais elles sont très faibles, ce que nous devons au travail des équipes de Transurbain que je voudrais saluer pour son travail de maintenance préventive, qui fait également partie de la norme ISO 9001, et fait que le nombre de pannes reste très faible. Les chauffeurs ont également été formés aux techniques de conduite qui permettent de moins solliciter le matériel.

L'âge moyen des véhicules est de 7,47 ans.

Le GEA a une politique de renouvellement des équipements qui évite que nous ayons des véhicules en mauvais état.

36 véhicules sont accessibles sur un parc de 42 et le parc sera totalement accessible aux personnes à mobilité réduite en 2015.

En 2012, nous avons déployé la carte Atoumod que vous avez tous en poche et que vous utilisez régulièrement pour venir à l'Agglomération.

M. Michel CHAMPREDON

Elle ne sert pas de carte d'identité !

M. Thierry QUENNEHEN

Ce déploiement a amené un peu de travail au délégataire. Il reste encore quelques préoccupations en la matière. Tout à l'heure, en prenant le bus, j'ai vu qu'il y avait des soucis avec les tickets « 1 voyage », les cartes semblent mal fonctionner et le chauffeur de bus est obligé de faire quelques manipulations pour que cela fonctionne.

Vous lirez les expérimentations diverses et les nouvelles dessertes.

Une nouveauté a très bien fonctionné : la liaison entre La Madeleine et Nétreville : les usagers prennent l'habitude de circuler de façon radiale et ne passent plus par le centre ville.

Le taux de fraude mesuré est de 0,060% en 2012, en forte augmentation puisqu'il était de 0,041 % en 2011. M. le Président, je vous propose de faire écho à des propositions qui ont été faites récemment de libérer les chiens et de renforcer les effectifs de police pour lutter contre cette fraude scandaleuse et cette progression de la délinquance dans les bus !

Nous constatons que le taux de recouvrement des PV est assez faible : 33% seulement des gens paient les amendes qui leur sont adressées. Certains donnent de mauvaises adresses. Cela devrait s'améliorer avec la carte Atoumod puisque la carte à puce nous permettra de vérifier l'adresse de la personne.

Quant aux éléments financiers, nous constatons que le chiffre d'affaires de la SEM est en progression mais ce qui s'explique essentiellement par l'augmentation de la subvention forfaitaire d'exploitation (SFE), mécanisme lié à la DSP et qui augmente automatiquement en fonction des dépenses du délégataire. Nous avons toutefois une surévaluation de 125 000 € qui sera restituée bientôt au GEA.

Les recettes commerciales sont en baisse de 1%, ce qui signifie que moins de personnes paient et que plus de gratuité sont mises en place.

Nous notons que le renouvellement de la DSP pour les deux années a engendré une augmentation des dépenses pour l'Agglomération : nous sommes passés de 5 206 000 € à 6 131 000 € en 2012.

Il conviendra donc de s'interroger pour la prochaine DSP sur les mécanismes de régulation de ces dépenses.

La DSP actuelle prévoit un intéressement du GEA en cas d'augmentation des recettes, ce qui a été le cas en 2012 : cet intéressement consiste à reverser 50% des recettes supplémentaires réalisées par Transurbain.

Dernier point, pour vous montrer la productivité de la SEM, vous avez le coût de production du kilomètre qui vous est indiqué.

En 2005, il était de 3,83 € ; en 2011, il était de 3,82 € et avait donc baissé, la SEM réalisant de gros efforts de productivité. Le développement des taxibus et les expérimentations ont légèrement fait augmenter ce coût à 4,05 €, ce qui est relativement faible comparé à l'évolution des matières premières ou de l'énergie.

M. Michel CHAMPREDON

Merci pour ces informations. Personne ne demande la parole. Nous prenons acte, si vous le voulez bien, du rapport que nous devons présenter dans nos communes, comme tous les rapports, Mme Fessard. Merci de me rappeler la loi. Vous voulez nous culpabiliser.

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2012 de Transurbain

Service public des transports urbain - Prorogation du contrat de délégation – Avenant

M. Michel CHAMPREDON

Pour les deux dernières délibérations, je vais demander aux collègues qui sont membres du Conseil d'administration de Transurbain de bien vouloir aller de l'autre côté et commencer à prendre un verre à notre santé, c'est-à-dire M. Cintrat, M. Dossang, M. Obé, M. Bidault, M. Quennehen, M. Béhar, M. Prévèlle, M. Gontier, M. Walaszek, Mme Ottavi, Mme Saubreuil, Mme Harent. Quant aux autres, vous ne leur parlez pas ensuite des dossiers !

Ils sortent avec une mine réjouie en se disant qu'ils ont gagné un quart d'heure !

Christine Fessard va nous parler d'abord de la prolongation du contrat de délégation de service public avec Transurbain pour être dans les délais.

Mme Christine FESSARD

J'avais dit tout à l'heure à mon voisin qu'il n'avait pas de chance de parler le dernier, j'aurais mieux fait de me taire !

Il s'agit donc de se donner un peu de temps par rapport au lancement du marché, notamment parce qu'un audit est en cours, en prolongeant l'actuelle DSP sur une durée de 11 mois, soit un terme reporté au 30 novembre 2014. Nous ajustons sur le plan juridique : 11 mois paraissent un bon délai et un délai acceptable.

M. Michel CHAMPREDON

Cela nous a été conseillé également par l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) qui nous aide sur ce dossier.

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **PROLONGE** l'actuel contrat de DSP des transports urbains pour 11 mois, soit un terme fixé au 30 novembre 2014 et **ADOpte** les conditions financières s'y rapportant.
 - **AUTORISE** le Président à signer l'avenant ainsi que tout acte s'y rapportant.
-

Service public des transports urbains - Renouvellement du contrat de gestion et d'exploitation du réseau de transports urbains - Lancement d'une procédure de Délégation de Service public - Note d'information sur la Régie

(les élus membres de la SAEM TRANSURBAIN sont toujours absents de la salle°

M. Michel CHAMPREDON

La dernière délibération concerne le lancement de la procédure de délégation de service public (DSP) en sachant que vous avez une dernière note qui indique que simultanément à la procédure de DSP nous travaillons sur la création éventuelle d'une régie pour une gestion directe. Nous attendons un certain nombre de chiffres en la matière, mais quand nous les aurons, nous pourrons à l'aide d'un tableau comparatif prendre la décision.

Nous sommes cependant obligés de lancer la procédure de DSP, faute de quoi nous ne serions pas dans les clous en termes de respect du calendrier, la procédure de lancement de DSP correspondant à des délais assez rapides.

Mme Fessard.

Mme Christine FESSARD

Pour la dernière délibération, vous disposez d'un document sur table, où il est ajouté qu'un comité technique paritaire s'est tenu au GEA et qu'il a rendu un avis favorable sur ce dossier. Mis à part cela, le document reste le même, et je vais vous en parler maintenant.

Face aux enjeux de mobilités durables que le GEA souhaite développer pour des territoires de vie, l'exploitation du transport collectif constitue une de ses missions de service public. Afin d'en assurer le service, le GEA lance donc une nouvelle procédure de Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport urbain, y compris Taxibus et transport à domicile pour les personnes à mobilité réduite.

Les attendus du prochain contrat de délégation de service public portent sur :

- La reprise du périmètre de la délégation actuelle en matière de missions et de desserte du territoire ;
- La poursuite du déploiement du réseau intégrant les évolutions à court, moyen et long termes du territoire pour en faire un levier d'aménagement de la cité durable de demain ;
- Une prise en compte réelle des aspects environnementaux et, plus généralement, de développement durable, tout au long du contrat ;
- Le développement d'une tarification sociale pour un accès au transport collectif pour tous en adéquation avec les évolutions sociétales ;
- Un mode de rémunération du délégataire plus en accord avec le contexte actuel financier et pour une meilleure optimisation de l'utilisation des fonds publics.

Voilà les grands axes du cahier des charges.

Il vous est proposé ce soir d'approuver le principe de recourir à ce contrat de DSP pour une durée de 6 ans, contrat dont les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire sont précisées dans le rapport ci-joint que vous avez tous lus et que je ne pense pas vous lire ce soir, sauf si vous le souhaitez.

M. Michel CHAMPREDON

Vous avez tort.

Mme Christine FESSARD

Si vous me le demandez, je vais être bien en peine car je n'ai rien surligné.

M. Michel CHAMPREDON

Alain Nogarède.

M. Alain NOGAREDE

Nous lançons le processus d'une éventuelle DSP. Cela signifie que peut-être, en cours de DSP, nous arrêterons le processus parce que les élus auront fait un autre choix : le choix d'une régie des transports au niveau du GEA. Je crois que cela a été mentionné dans un rapport d'information, un bureau d'étude accompagnant le GEA dans cette réflexion.

Je voudrais qu'avec la dernière phrase « *le GEA poursuit sa réflexion sur la faisabilité, les modalités et les conséquences de la création d'une régie* » nous allions jusqu'au bout du raisonnement. Pour ma part, je considère que la mobilité est un service public. Actuellement, le service fonctionne, nous avons 85% d'actions dedans, des personnes du GEA travaillent beaucoup pour Transurbain, avec beaucoup de compétence. Les personnels, chaque fois que nous changeons de délégataire, ne savent pas à qui ils auront à faire.

Nous avons beaucoup de questions à nous poser, c'est pourquoi je demande que nous lancions aujourd'hui le processus, pour des questions de calendrier, mais que nous insistions sur le fait que la décision n'est pas arrêtée, ainsi que vous l'avez noté M. le Président et je vous en remercie.

M. Michel CHAMPREDON

Thierry Desfresnes.

M. Thierry DESFRESNES

Alain Nogarède vient de donner beaucoup d'éléments, il va dans le même sens que les propos que j'avais envie de tenir.

Ce soir, nous avons entendu certains élus parler de la DSP comme si elle était acquise et la délibération peut aussi nous donner cette impression.

Il y a trois semaines, nous avons connu exactement le même souci en Conseil municipal puisqu'il s'agissait de relancer une DSP pour le chauffage urbain et que nous avons demandé à ce que soit étudiée en parallèle la question d'un passage en régie. Je comprends bien que la même procédure est proposée ici. Sauf qu'il me semble qu'il est encore plus important dans ce cas de le faire et de le marquer.

Très honnêtement je ne suis pas très satisfait de la façon dont les choses se sont déroulées. Je vais faire un peu l'historique de cette affaire. Nous en avons parlé lors d'un Conseil d'Agglomération privé il y a deux ans alors qu'il était prévu de relancer une DSP de 6 ou 8 ans. A l'époque, nous avons évoqué un projet de Société Publique Locale (SPL) qui aurait permis de travailler le dossier différemment, ce qui n'est plus possible visiblement dans la configuration actuelle de l'Agglomération. L'idée est donc de revenir à un projet de régie. Mais, à l'époque, nous avons tout de même décidé qu'au lieu d'engager une DSP de 6 ans nous faisons une DSP de 2 ans qui nous permettait d'aller jusqu'au mois de décembre 2013, avant la fin du mandat, et de régler définitivement la question du transport urbain pour les années qui venaient.

La question qui se pose tout de même pour Transurbain est double : en procédant de la sorte avec une DSP, nous sommes obligés de lancer une mise en concurrence des opérateurs de transports. Or, nous savons très bien aujourd'hui que de grosses entreprises regardent ce qui se passe sur Evreux. En lançant un appel d'offres, nous ne sommes donc pas à l'abri de voir de gros opérateurs de transports se positionner en cassant les prix pour obtenir le marché. L'objectif était pourtant bien de protéger notre SEM, Transurbain étant une émanation de l'Agglomération. Or, je vois bien que nous allons reporter de 11 mois la décision définitive et que nous avons toujours cette menace de la DSP. Alors nous allons évidemment voter cette délibération, il n'est pas question pour nous de bloquer le dossier, mais il est vrai que nous aurions aimé que soit décidé aujourd'hui un passage en direct des transports urbains, sous forme d'EPIC ou de régie, peu importe. Nous aurions aimé acter et décider cela dès aujourd'hui de façon définitive pour qu'à partir du 1^{er} janvier 2014 nous puissions être tranquilles sur l'avenir du service public du transport confié à Transurbain. Nous allons voter tout de même pour que la procédure ne soit pas bloquée mais nous aurions aimé que les choses se passent différemment.

Merci.

M. Michel CHAMPREDON

Il faut voir tout de même, dans l'hypothèse d'une gestion en régie, la question de l'intégration dans l'Agglomération d'une entreprise de 108 salariés. Evidemment, nous pouvons nous positionner par des pétitions de principe. J'ai complètement défendu le service public tout au long du mandat, que ce soit à la Ville ou à l'Agglomération, et d'ailleurs le périmètre du service public a été étendu à la Ville comme à l'Agglomération. Aucun service n'a été privatisé.

Certains services qui étaient en DSP sont passés en régie, notamment à la Ville : le stationnement payant, le Cadran (précédemment géré par une SEM avec la Caisse des Dépôts et Consignations et aujourd'hui passé en régie municipale), la société de logement AGIRE (qui était gérée par la CDC depuis 40 ans). En matière de distribution d'eau, deux ou trois communes qui étaient fournies par VEOLIA sont maintenant fournies par notre service des eaux et de l'assainissement. Le périmètre du service public a donc bien été étendu au cours de ce mandat. Il ne s'agit pas de le fragiliser ou de le menacer. Ensuite, la loi veut qu'il y ait une mise en concurrence pour les délégations de service public. Quant à l'hypothèse d'une régie, nous devons bien mesurer l'impact que peut avoir sur une maison comme la nôtre l'intégration de 108 salariés (25% de nos effectifs puisque l'Agglomération compte 434 agents) et quel peut être l'impact sur nos budgets.

Il y a aussi la question de la correspondance entre notre grille de salaires d'une part et la grille de salaires des agents sous convention transport public d'autre, avec des systèmes de niveau de formation égal mais des salaires relativement différents. Il faut voir ce que cela peut générer en termes de cohésion ou de sentiment d'équité à l'intérieur d'une collectivité comme la nôtre.

Ce travail nécessaire, nous avons demandé à notre AMO de le mener. Il doit voir également quels peuvent être les droits sociaux d'une entreprise comme Transurbain par rapport aux droits sociaux d'une collectivité comme le GEA. Nous devons pouvoir apprécier les systèmes de correspondance parce qu'au-delà de la pétition de principe, une telle décision impacterait le budget, l'équilibre général des comptes, la relation sociale à l'intérieur de ces différentes équipes, qui seraient finalement sous une même direction. On m'a d'ailleurs dit que Transurbain était un peu plus généreux que l'Agglomération ou la Ville d'Evreux où nous avons le même système de comité des œuvres sociales. Je serais tout de même curieux de savoir – mais j'attends le rapport – ce que les chauffeurs de Transurbain eux-mêmes en pensent en la matière car cela pourrait impliquer un nivellement pour ne pas avoir de disparités d'un bureau à l'autre. Ces éléments-là doivent être mesurés avec sérieux, c'est pourquoi nous avons commandé ce rapport à notre AMO, rapport que nous attendons avant de prendre notre décision. Ainsi nous lançons tout de même la DSP parce que nous sommes pris par le temps ; nous attendons les résultats de l'assistant et nous les retravaillons ; puis nous prendrons notre décision en conscience, conformément à la loi, et en renforçant ou préservant s'il le faut Transurbain. Transurbain fait partie des services publics dont nous pouvons être très fiers, à l'image du service des eaux, de l'assainissement, des services déchets, qui fonctionnent tous bien. Quand ils sont critiqués, ces critiques relèvent de la question des tarifs et non de la qualité des services ou de la mobilisation des équipes. Globalement nous avons matière à ressentir une grande fierté quant aux services publics qui fonctionnent en régie, que ce soit à l'Agglomération ou à la Ville d'Evreux.

Voilà quelques mots pour vous apporter mon propre éclairage sur ce dossier.

Ceci étant dit, y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non. Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de recourir à un contrat de délégation de service public pour une durée de 6 ans, prévu et régi par les dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, en vue de confier à un tiers l'exploitation du service public de transport sur le territoire du Grand Evreux Agglomération (périmètre des transports urbains), **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment les actes nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public susvisée.

Adoption du procès verbal de la séance du 27 juin 2013

M. Michel CHAMPREDON

J'ai oublié, en début de séance, de faire adopter le procès verbal de la séance du 27 juin 2013. Il faudrait peut-être demander aux collègues qui sont sortis s'ils ont ou non des remarques à formuler.

Ceux qui sont présents, avez-vous des remarques sur ce procès verbal ? Non.

Y'a-t-il des oppositions à son adoption ? Des abstentions ? Non. Merci bien.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **ADOpte** le procès verbal de la séance du Conseil communautaire du 27 juin 2013.

La séance est levée à 21 heures 10.